

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES  
ET DE LA SOLIDARITÉ  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Circulaire interministérielle DGAS/SD 4A n° 2007-436 du 11 décembre 2007 relative aux modalités des formations préparatoires et d'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DE ES) et du diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DE ME)**

NOR : M TSA0731551C

*Date d'application* : immédiate.

*Références* :

- Décret n° 2007-899 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- Décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 instituant le diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;
- Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et annexes (publiées au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarités n° 07/07 du 15 août 2007) ;
- Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur et annexes (publiées au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarités n° 07/07 du 15 août 2007).

*Textes abrogés ou modifiés* :

- Code de l'action sociale et des familles ;
- Arrêté du 6 juillet 1990 modifié fixant les modalités de sélection et de formation des éducateurs spécialisés, d'organisation des examens pour l'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et conditions d'inscription et d'agrément des centres de formation et conditions d'agrément des directeurs et responsables d'unité de formation ;
- Arrêté du 6 juillet 1990 instituant des allègements de formation en faveur de certains candidats au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- Arrêté du 6 juillet 1990 fixant les modalités de sélection et de formation des moniteurs éducateurs, d'organisation des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur et conditions d'agrément des centres de formation et conditions d'agrément des directeurs ;
- Arrêté du 6 juillet 1990 instituant des allègements de formation en faveur de certains candidats au certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur ;
- Circulaires n° 389 du 7 août 1990 et DAS/TS 1 n° 93-30 du 10 septembre 1993 relatives au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et au certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur.

*Annexes* :

- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.
- Annexe I. - Livret de formation du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.
- Annexe II. - Livret 2 de demande de validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.
- Annexe III. - Notice d'accompagnement de la demande de validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.
- Annexe IV. - Relevé de décisions pour le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé diplôme d'Etat de moniteur éducateur.
- Annexe V. - Livret de formation du diplôme d'Etat de moniteur éducateur.
- Annexe VI. - Livret 2 de demande de validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'Etat de moniteur éducateur.
- Annexe VII. - Notice d'accompagnement de la demande de validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'Etat de moniteur éducateur.
- Annexe VIII. - Relevé de décisions pour le diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

*La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche à Messieurs les préfets de région (directions régionales des affaires sanitaires et sociales [pour attribution]) ; Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs d'académie (pour attribution).*

Un triple objectif est poursuivi par la réforme du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DE ES) et la réforme du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur (CAFME) qui institue le diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DE ME) :

- ouverture à la validation des acquis de l'expérience (VAE) du diplôme d'Etat de moniteur éducateur,
- meilleure visibilité des parcours post-VAE pour le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
- et enfin articulation effective entre ces deux diplômes.

#### Principes généraux

Dans ce contexte, ces réformes visent également à répondre aux nouveaux besoins sociétaux ainsi qu'aux besoins de qualification du secteur.

Les diplômes d'Etat de moniteur éducateur et d'éducateur spécialisé définis par les articles D. 451-73 à D. 451-78 et D. 451-41 à D. 451-45 du code de l'action sociale et des familles et organisés par l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur et par l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé sont des diplômes professionnels enregistrés respectivement au niveau IV et au niveau III du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Ces diplômes sont construits sur la base d'un référentiel professionnel (définition de la profession / contexte de l'intervention, référentiel fonctions/activités et référentiel de compétences) qui structure à la fois la formation et la certification qui atteste de l'acquisition des compétences.

Les compétences sont regroupées en quatre domaines de compétences, ensembles homogènes et cohérents.

Le référentiel de certification est construit de manière à ce que chacun des domaines de certification du diplôme atteste de l'acquisition d'un domaine de compétences déterminé.

#### 1. Accès à la formation

##### 1.1. Principes présidant à l'admission en formation des candidats

L'admission en formation est organisée par l'établissement sur la base de son règlement propre.

Ce règlement d'admission détermine les modalités pratiques d'inscription et de déroulement des épreuves. Il détaille en outre les modalités de l'épreuve écrite d'admissibilité et de l'épreuve orale d'admission et notamment leur découpage éventuel en sous-épreuves. Il importe que les notes des deux épreuves précitées ne soient pas compensables entre elles afin de ne pas pénaliser les candidats dispensés de l'épreuve écrite (voir *infra*). Le

règlement d'admission définit les critères permettant de départager les candidats ayant obtenu la même note à l'épreuve d'admission.

Le règlement d'admission doit être porté à la connaissance des candidats préalablement à leur inscription aux épreuves d'admission.

Le règlement d'admission est l'une des composantes du volet pédagogique de la déclaration préalable de l'établissement dont les modalités sont précisées aux articles R. 451-2 à R. 451-4 du code de l'action sociale et des familles.

L'admission des candidats à l'entrée en formation repose sur la nécessité pour l'établissement de formation :

- de vérifier que le candidat a l'aptitude et l'appétence pour la profession ;
- de repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle ;
- et également de s'assurer de l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

En revanche, les épreuves d'admission ne visent pas à re-vérifier les pré-requis de niveau attestés par les diplômes détenus.

En conséquence, les candidats désirant suivre la formation doivent être soumis à ces épreuves d'admission quel que soit le mode de financement de leur formation. Il y a lieu d'établir une liste d'admission pour les étudiants en formation initiale distincte de la liste d'admission pour les autres étudiants.

### 1.2. Organisation générale de l'admission

Il appartient à chaque établissement de formation de faire systématiquement connaître la date limite des inscriptions aux épreuves d'admission. Cette date s'impose à tous les candidats, y compris les candidats ayant préalablement obtenu une partie du diplôme par la validation des acquis de l'expérience et souhaitant s'engager dans un parcours de formation, qui bénéficient, par ailleurs, de dispositions spécifiques (voir *infra*).

Avant leur inscription aux épreuves d'admission, l'établissement de formation porte à la connaissance des candidats le nombre de places disponibles ainsi que le nombre de celles ouvertes en formation initiale (nombre de places financées par le conseil régional) et leur diffuse le projet pédagogique et le règlement d'admission : ce dernier précise notamment les conditions et modalités de sélection des candidats pour chacune des voies de formation ainsi que des candidats dispensés d'un ou plusieurs domaines de formation.

Chaque établissement de formation met en place une commission d'admission. La commission d'admission est composée du directeur de l'établissement de formation ou de son représentant, du responsable de la formation et d'un professionnel titulaire du diplôme auquel prépare la formation. Elle arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Le directeur de l'établissement notifie à chaque candidat la décision de la commission.

Les candidats admis à suivre la formation déposent un dossier auprès de l'établissement de formation.

Le dossier du candidat doit comporter :

- une lettre détaillant son projet de formation professionnelle ;
- les photocopies de tous les diplômes et de tous les documents justifiant que le candidat remplit les conditions d'accès à la formation, celles-ci pouvant être appréciées à la date d'entrée en formation ;
- l'indication du statut du candidat (formation initiale ou formation continue) et les pièces le justifiant éventuellement (attestation de l'employeur, décision d'acceptation d'un congé individuel de formation, ...).

Il appartient au directeur de l'établissement de formation de transmettre au directeur régional des affaires sanitaires et sociales la liste des candidats autorisés à suivre la formation en tout ou partie. Cette liste doit détailler, par voie de formation, le nombre de candidats, le diplôme et éventuellement la durée de l'expérience professionnelle ou la date de décision d'un jury de validation des acquis de l'expérience leur ouvrant l'accès ou leur permettant un parcours individualisé de formation (dispense de certification ou allègement de formation) ainsi que les modalités et la durée prévues pour ce dernier. Le directeur régional des affaires sanitaires et sociales voudra bien transmettre une copie de cette liste au président du conseil régional.

#### Dispositions spécifiques

##### *D.E. E.S.*

Les conditions requises pour se présenter aux épreuves d'admission des établissements de formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé sont précisées à l'article 2 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

Les candidats au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé dispensés, conformément au II de l'article L. 335-5 du code de l'éducation, par le jury statuant sur une demande de VAE, des conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé n'ont pas à subir les épreuves d'admission. Toutefois, pour ces candidats, un entretien avec un responsable pédagogique de l'établissement sera organisé afin de déterminer un programme individualisé de formation ainsi que leur aptitude à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

Les candidats à la formation menant au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé titulaires d'un diplôme de niveau III de travail social mentionné dans l'annexe IV de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

##### *D.E. M.E.*

Les candidats à la formation menant au diplôme d'Etat de moniteur éducateur titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ou d'un des diplômes mentionnés à l'annexe IV de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense de baccalauréat sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Les candidats au diplôme d'Etat de moniteur éducateur, qui ont obtenu une validation partielle par un jury statuant sur une demande de validation des acquis de l'expérience, n'ont pas à subir les épreuves d'admission. Toutefois, pour ces candidats un entretien avec un responsable pédagogique de l'établissement sera organisé afin de déterminer un programme individualisé de formation ainsi que leur aptitude à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

## 2. Contenu et organisation de la formation

L'architecture générale des formations préparant aux diplômes d'Etat d'éducateur spécialisé et de moniteur éducateur découle du référentiel professionnel associé à chaque diplôme et de sa déclinaison en quatre domaines de compétences auxquels sont associés quatre domaines de certification. Cette construction modulaire permet la mise en oeuvre de la validation des acquis de l'expérience. Par ailleurs, une articulation entre ces deux professions a été mise en évidence dans la constitution de leurs domaines de compétences respectifs.

Pour le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, deux domaines de compétences « socles » ont été identifiés :

- DC1 : accompagnement social et éducatif spécialisé ;
- DC2 : conception et conduite de projet éducatif spécialisé ;
  - 1<sup>re</sup> partie : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif ;
  - 2<sup>e</sup> partie : conception du projet éducatif.

Deux domaines de compétences complémentaires regroupent les compétences transférables (ce qui signifie qu'elles ne correspondent pas à des

contenus de formation strictement identiques, mais que les compétences acquises peuvent être transférées dans d'autres situations professionnelles) du DE ES aux autres diplômes de travail social de même niveau.

- DC3 : communication professionnelle ;
  - 1<sup>re</sup> partie : travail en équipe pluri-professionnelle ;
  - 2<sup>e</sup> partie : coordination ;
- DC4 : implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles ;
  - 1<sup>re</sup> partie : implication dans les dynamiques institutionnelles ;
  - 2<sup>e</sup> partie : travail en partenariat et en réseau.

En ce qui concerne le diplôme d'Etat de moniteur éducateur, les quatre domaines de compétences identifiés sont :

- DC1 : accompagnement social et éducatif spécialisé ;
- DC2 : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif ;
- DC3 : travail en équipe pluri-professionnelle ;
- DC4 : implication dans les dynamiques institutionnelles.

Il apparaît donc que les domaines de compétences du DE ME sont constitués du premier domaine de compétences du DEES et de la première partie de chacun des trois autres domaines de compétences du DEES.

La formation préparant à ces diplômes est conçue dans un réel esprit d'alternance, fondement pédagogique des formations sociales qui s'appuie sur des sites de stage qualifiants. C'est-à-dire que le lieu de stage est, comme l'établissement de formation, un lieu d'acquisition de compétences, ce qui suppose un engagement réel du site de stage dans le dispositif de l'alternance. Cet engagement est concrétisé par une convention de partenariat avec l'établissement de formation détaillant notamment le ou les domaines de compétences pour lesquels le site de stage peut participer à la formation de l'étudiant.

### 2.1. La formation théorique

La formation théorique est construite à partir des quatre domaines de compétences et comprend quatre domaines de formation :

	DE ME	DEES
DF1 : accompagnement social et éducatif spécialisé	400 heures	450 heures
DF2 : conception et conduite de projet éducatif spécialisé		
1 <sup>re</sup> partie : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif	300 heures	300 heures
2 <sup>e</sup> partie : conception du projet		200 heures
DF3 : communication professionnelle		
1 <sup>re</sup> partie : travail en équipe pluri-professionnelle	125 heures	125 heures
2 <sup>e</sup> partie : coordination		125 heures
DF4 : implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles		
1 <sup>re</sup> partie : implication dans les dynamiques institutionnelles	125 heures	125 heures
2 <sup>e</sup> partie : travail en partenariat et en réseau 125 heures		125 heures
TOTAL	950 heures	1 450 heures

Les domaines de formation comprennent des apports théoriques ainsi que des éléments d'accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelle.

Les apports méthodologiques sont destinés à apporter des bases liées au domaine de compétences qui pourront également s'avérer utiles pour les travaux demandés dans le cadre de la certification. Un « suivi de formation » est également prévu et a notamment pour objectifs de permettre au candidat d'être soutenu dans la démarche de l'alternance et d'être guidé dans son positionnement professionnel. L'analyse et l'évaluation des pratiques de stage constituent donc des aspects essentiels de cet accompagnement.

Les contenus des différents domaines de formation sont détaillés dans les annexes 3 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur et de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

En ce qui concerne le diplôme d'Etat de moniteur éducateur, le référentiel de formation détaille par domaine un certain nombre de thématiques devant être abordées.

Sur les domaines de formation théorique 1 et 2 se concentre l'essentiel du volume horaire. Le domaine de formation 1 contient les bases indispensables à l'accompagnement social et éducatif en termes de connaissance de la personne et des conditions de sa participation à la vie sociale. Les fondements et supports de l'action éducative y sont également abordés.

Dans le domaine de formation 2 est introduite la notion du projet et plus particulièrement du projet éducatif sous l'angle de son accompagnement au quotidien et de la contribution à sa conception ou son adaptation. Ces notions doivent fournir les outils permettant ultérieurement de passer au stade de la conception.

Le domaine de formation 3 est consacré à la composition et au fonctionnement des équipes pluri-professionnelles. Un accent particulier y est mis sur la transmission de l'information.

Le domaine de formation 4 est consacré au cadre institutionnel et juridique des établissements et services sociaux et médico-sociaux, à leur dynamique interne et à leur place dans les politiques sociales.

Le référentiel de formation du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé reprend les mêmes thématiques en les approfondissant notamment sur les aspects de la conception du projet éducatif, du maintien de sa cohérence dans l'équipe et du travail en partenariat et en réseau.

### 2.2. La formation pratique : organisation des stages

L'alternance en tant que mode d'acquisition de compétences professionnelles constitue l'un des principes fondamentaux des formations sociales. Elle suppose que le lieu de stage soit un site qualifiant permettant l'acquisition de compétences dans au moins un des registres du référentiel de compétences (figurant dans les annexes I.3 des référentiels professionnels des arrêtés du 20 juin 2007 relatifs au DE ME et au DE ES). Cette exigence est concrétisée par une convention de partenariat (voir *supra*) entre l'établissement de formation et le site de stage.

La formation pratique comprend, pour les candidats effectuant la totalité du parcours de formation :

- 28 semaines (980 heures) de stage en ce qui concerne le diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;
- 60 semaines (2 100 heures) de stage en ce qui concerne le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

Il importe de veiller à ce que l'étudiant soit confronté à une pluralité d'institutions ainsi qu'à différents publics.

Pour les candidats effectuant la totalité du parcours de formation, une durée minimale de 13 mois de stage pour le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et de 5 mois de stage pour le diplôme d'Etat de moniteur éducateur doit se dérouler dans le champ de l'éducation spécialisée.

Les stages doivent faire l'objet d'évaluations. Les conclusions de ces évaluations sont portées au livret de formation de l'étudiant. Une visite de stage au minimum, organisée par l'établissement de formation, est préconisée sur le stage long du DE ES (voir *infra*) ainsi que sur l'un des stages du DE ME.

Les livrets de formation doivent être conformes aux modèles nationaux joints en annexes I et V de la présente circulaire. Il appartient à chaque établissement de formation de les reproduire ou de les faire reproduire par tout moyen à sa convenance.

Les stages feront l'objet d'une seconde convention tripartite établissement de formation/site de stage/stagiaire dans laquelle seront précisées les modalités d'accompagnement du stagiaire tant sur le plan organisationnel que sur le plan des apprentissages professionnels (préparation des entretiens avec le référent et les membres de l'équipe, entretiens, évaluation du candidat par le site de stage, etc.).

Dans cette convention seront également détaillés les objectifs du stage en lien avec le domaine de compétences correspondant, sur lesquels l'étudiant devra plus particulièrement axer son travail.

Un référent professionnel sera obligatoirement identifié pour chacun des stages. Ce référent professionnel a un rôle de coordination entre l'établissement ou le service d'accueil, l'établissement de formation et le stagiaire. Il assure l'accompagnement, l'encadrement et l'évaluation du stagiaire sous la responsabilité du responsable de l'institution et il convient qu'il soit titulaire du diplôme préparé ou d'une qualification de même niveau.

#### Stages en dehors de la région où est implanté l'établissement de formation

Des stages hors région (y compris à l'étranger) peuvent être envisagés dans le respect des modalités précédemment décrites. Toutefois, afin de faciliter la gestion des stages hors région, il est souhaitable que se développe une réciprocité des échanges d'accueil et de suivi des stagiaires, dans le cadre de conventions de partenariat et de coopération conclues entre plusieurs établissements de formation.

Dans ce cas, l'établissement de formation de l'étudiant reste garant du suivi de la formation pratique du stagiaire.

#### 2.3. Dispenses de domaines de formation et allègements de formation

L'article 7 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ME et les articles 8, 9 et 10 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ES précisent les modalités de dispenses de domaines de formation et d'allègements de formation pour les titulaires de certains diplômes. A ce titre, plusieurs types de situations sont envisagés :

##### 2.3.1 Diplôme d'Etat de moniteur éducateur

a) Dispenses de domaines de formation pour les titulaires de certains diplômes de même niveau (art. 7 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ME)

Dans ce cas, les domaines de compétences, mentionnés à l'annexe IV de l'arrêté précité, sont validés, ce qui implique une dispense totale des domaines de certification et des domaines de formation s'y rapportant. Par ailleurs, ce dispositif s'applique également aux candidats ayant obtenu une validation partielle suite à une précédente présentation au diplôme à l'issue d'une formation ou d'une validation des acquis de l'expérience. Le quatrième alinéa de l'article 6 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ME détaille la répartition des stages pour ces candidats.

b) Allègements de formation pour les titulaires de certains diplômes (art. 7 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ME)

L'annexe IV de l'arrêté précité indique les domaines de formation pouvant faire l'objet d'allègements en fonction du diplôme détenu. Le dernier alinéa de l'article 7 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ME précise, par ailleurs, que des allègements peuvent être accordés, par les établissements de formation, aux titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. L'article 8 de ce même arrêté indique que ces allègements de formation doivent être détaillés, par diplôme détenu, dans un protocole d'allègements. Il appartiendra donc à l'établissement de formation d'explicitier, dans le protocole d'allègements, la répartition et le volume des allègements de formation dans les différents domaines de formation en fonction des grandes catégories de diplômes détenus et de leur spécialité (diplômes universitaires : niveau bac+2, bac+3 etc., DETISF, DEAMP, DEAVS, ...).

##### 2.3.2. Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

a) Dispenses de domaines de formation pour les titulaires de certains diplômes de même niveau (article 8 de l'arrêté 20 juin 2007 relatif au DE ES)

Dans ce cas, les domaines de compétences, mentionnés à l'annexe IV de l'arrêté précité, sont validés, ce qui implique une dispense totale des domaines de certification et des domaines de formation s'y rapportant. Par ailleurs, ce dispositif s'applique également aux candidats ayant obtenu une validation partielle suite à une précédente présentation au diplôme à l'issue d'une formation ou d'une validation des acquis de l'expérience. Le cinquième alinéa de l'article 7 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ES détaille la répartition des stages pour ces candidats.

b) Allègements de formation pour les titulaires de certains diplômes de même niveau (art. 8 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ES)

L'annexe IV de l'arrêté précité indique les domaines de formation pouvant faire l'objet d'allègements en fonction du diplôme détenu. L'article 11 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ES dispose que les allègements de formation doivent être détaillés, par diplôme détenu, dans un protocole d'allègements. Il appartiendra donc à l'établissement de formation d'explicitier, dans le protocole d'allègements, les éléments de formation qu'il estime déjà acquis en fonction du diplôme détenu.

c) Allègements de formation pour les titulaires d'autres diplômes (art. 9 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ES)

L'établissement de formation devra envisager dans son protocole d'allègements la répartition et le volume des allègements de formation en fonction des grandes catégories de diplômes obtenus et de leur spécialité (diplômes universitaires : niveau bac+2, bac+3 etc., DETISF, DEAMP, DEAVS, ...).

d) Dispositif pour certains titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur candidats au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (art. 10 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ES)

L'article 10 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ES indique que : « Les titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur justifiant, à compter du début de leur formation à ce diplôme, d'un ou plusieurs contrats de travail à un poste éducatif, d'une durée totale cumulée d'au moins deux ans sont dispensés du domaine de formation 1 « accompagnement social et éducatif spécialisé » et des premières parties des domaines de formation 2, 3 et 4 dénommées « participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé », « travail en équipe pluri-professionnelle » et « implication dans les dynamiques institutionnelles » ainsi que des épreuves de certification s'y rapportant.

Ce dispositif s'applique donc, non seulement aux candidats ayant exercé une activité professionnelle pendant une durée totale cumulée d'au moins deux ans depuis l'obtention de leur diplôme d'Etat de moniteur éducateur ou de leur certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur, mais aussi aux candidats ayant suivi leur formation préparatoire à ces diplômes en situation d'emploi quelle que soit la nature de leur contrat.

Ces candidats sont donc dispensés du premier domaine de compétences et des premières parties des second, troisième et quatrième domaines de

compétences du DEES ainsi que de la formation et des épreuves de certification s'y rapportant. Le quatrième alinéa de l'article 7 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ES détaille la répartition des stages pour ces candidats en fonction de leur situation.

Dans un second temps, l'établissement de formation établira pour chaque candidat, pouvant en bénéficier, un programme de formation individualisé en fonction du diplôme possédé.

En tenant compte des éléments repérés, l'établissement de formation devra établir avec l'étudiant :

- les enseignements théoriques auxquels l'étudiant devra assister ;
- les modalités de l'enseignement pratique (mise en place de la formation pratique - durée du temps de stage) ;
- la durée de la formation dans sa globalité.

Dès l'entrée en formation, ce programme individualisé de formation devra être formalisé avec l'étudiant. Cet engagement réciproque signé par l'établissement de formation et l'étudiant s'impose aux deux parties.

D'une manière générale, les allègements de formation n'ont pas d'application systématique et ils doivent faire l'objet d'une demande écrite du candidat au directeur de l'établissement de formation.

Les dispenses et allègements seront consignés dans le livret de formation du candidat.

L'établissement de formation précisera dans la liste des candidats autorisés à suivre la formation mentionnée au dernier paragraphe du chapitre 1.2 la nature des allègements pour chacun des candidats en bénéficiant.

### 3. Modalités de certification

Les titres III de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ME et de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ES, ainsi que leur annexe II fixent les modalités de certification du diplôme d'Etat de moniteur éducateur et du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

Le recteur fixe la date limite pour l'inscription définitive aux épreuves de certification au plus tard huit semaines avant la date qu'il a déterminée pour le début des épreuves ainsi que la liste des lieux d'examen. Les membres du jury sont nommés par arrêté du recteur.

#### 3.1. Présentation des candidats au diplôme d'Etat

L'établissement de formation présente les candidats ayant suivi la totalité de leur programme de formation que celui-ci soit complet ou individualisé.

Dans le respect du calendrier fixé par le recteur, le directeur de l'établissement de formation lui transmet :

- la liste des candidats accompagnée du dossier de chaque candidat présenté. Le dossier du candidat comprend le livret de formation, dûment complété ainsi que, le cas échéant, les notifications de validation partielle obtenues par le candidat et les validations automatiques dont il bénéficie ;
- deux exemplaires des documents produits dans le cadre des épreuves de certification organisées par l'établissement de formation ;
- deux exemplaires des documents demandés pour chacune des épreuves de certification que le candidat doit subir.

#### 3.2. Les épreuves de certification

A chaque domaine de compétences est associé un domaine de certification. Le candidat obtient le diplôme s'il a validé les quatre domaines de compétences compte tenu, éventuellement, des dispenses résultant de la possession d'un diplôme ou d'une validation antérieure des acquis de l'expérience.

Les quatre domaines de certification et leurs modalités de validation sont présentées en annexes 2 « référentiel de certification » de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ME et de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ES.

##### 3.2.1. Diplôme d'Etat de moniteur éducateur

Chaque domaine de certification comprend une épreuve en centre d'examen organisée par le recteur. Les domaines de certification 1 et 3 comprennent, par ailleurs, une évaluation réalisée sur un des sites de stage et le domaine de certification 4 une épreuve organisée par l'établissement de formation.

Les épreuves orales des domaines de certification 1 et 3 donnent lieu à une première notation, avant audition du candidat, des dossiers ou documents utilisés comme support de l'entretien.

En ce qui concerne les évaluations réalisées sur les sites de stage, dans un souci d'harmonisation et d'égalité de traitement des candidats, il importe que les notes soient arrêtées conjointement et paritairement par des référents professionnels et des formateurs, après que les observations du référent professionnel du stagiaire aient été validées par son responsable hiérarchique. Le livret de formation contient les grilles nécessaires à ces évaluations.

Le domaine de certification est réputé acquis lorsque la note (pour le domaine de certification 2) ou la moyenne des notes pondérées (pour les domaines de certification 1, 3 et 4) est supérieure ou égale à 10/20.

Les notes des épreuves ou évaluations organisées en cours de formation sont portées, par l'établissement de formation, au livret de formation du candidat avant transmission de ce dernier au recteur pour l'inscription du candidat à l'examen.

##### 3.2.2. Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

A l'exception du premier domaine de certification, les domaines de certification comprennent deux parties. Les moniteurs éducateurs qui satisfont aux conditions de l'article 10 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ES sont dispensés du premier domaine de certification et de la première partie des trois autres domaines de certification. Le domaine de certification est réputé acquis lorsque la note ou la moyenne des notes pondérées est supérieure ou égale à 10/20 sauf en ce qui concerne le domaine de certification 3 pour lequel chacune des deux parties doit être validée indépendamment l'une de l'autre.

Les épreuves du domaine de certification 2 première partie et du domaine de certification 4 deuxième partie sont organisées en cours de formation par l'établissement de formation suivant les modalités précisées dans le règlement de certification de sa déclaration préalable.

Toutes les épreuves orales donnent lieu à une première notation, avant audition du candidat, des dossiers ou documents utilisés comme support de l'entretien. Le livret de formation contient les grilles nécessaires aux évaluations mentionnées au domaine de certification 1 et domaine de certification 4 deuxième partie.

La proposition de validation de la seconde partie du domaine de certification 3 est confiée au terrain de stage.

Les propositions de notes des épreuves ou de validations organisées en cours de formation sont portées, par l'établissement de formation, au livret de formation du candidat avant transmission de ce dernier au recteur pour l'inscription du candidat à l'examen.

#### 3.3. Le jury

Le jury constitué conformément aux articles D. 451-44 (pour le DE ME) ou D. 451-76 (pour le DE ES) du CASF aura en sa possession le livret de formation du candidat dans son intégralité. Ce document comportera tous les éléments se rapportant au cursus de formation, tant théorique que pratique, du candidat.

Le jury établit la liste des candidats qui ont validé les quatre domaines de compétences du diplôme en tenant compte, éventuellement, des dispenses résultant soit de la possession d'un diplôme, soit d'une validation antérieure des acquis de l'expérience. Ces candidats sont, en conséquence, reçus au diplôme.

Dans le cas où tous les domaines ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les domaines validés. Le candidat dispose de cinq ans pour valider la totalité du diplôme.

### 3.4 Validation des acquis de l'expérience

En ce qui concerne la validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et le diplôme d'Etat de moniteur éducateur, il y a lieu de se reporter à la circulaire interministérielle DGAS/DES/4A n° 2004-333 du 7 juillet 2004 relative à la mise en oeuvre de la validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

#### Dossier du candidat

Le dossier du candidat est composé de deux documents : le livret permettant l'examen de la recevabilité de la demande qui figure en annexe de l'arrêté du 6 avril 2007 fixant le modèle de formulaire de demande de diplôme ou de titre délivré par la validation des acquis de l'expérience au nom d'un ministère et le livret 2 permettant au candidat de présenter son expérience dont il souhaite faire valider les acquis (cf. annexes II et VI).

La notice d'accompagnement à l'attention du candidat (cf. annexe III et VII) est également comprise dans ce dossier.

Examen de la demande de VAE pour le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou le diplôme d'Etat de moniteur éducateur

L'article 17 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ES et l'article 14 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ME précisent les modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience.

Présentation de son expérience par le candidat.

Le jury statue après un entretien avec le candidat sur la base du livret 2 de la demande.

Il se prononce sur la maîtrise des compétences référencées au sein des quatre domaines de compétences identifiés dans le référentiel professionnel.

Sa décision porte sur la validation totale ou, à défaut, sur la validation partielle du diplôme. Elle peut également consister en l'absence de validation de domaine de compétences.

Un modèle des relevés de décisions est joint en annexes IV et VIII de la présente circulaire.

#### Complément par la voie de la formation préparant au diplôme

En cas d'attribution partielle, le jury se prononce également sur les connaissances, aptitudes et compétences qui, dans un délai de cinq ans à compter de la date de notification de la décision du jury par le recteur, doivent faire l'objet d'une évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme.

En vue de cette évaluation complémentaire, le candidat peut choisir de suivre un parcours de formation correspondant aux domaines de compétences non validés ou de prolonger ou diversifier son expérience professionnelle.

Si le candidat choisit de prolonger ou diversifier son expérience professionnelle, l'évaluation complémentaire consistera en une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience portant sur les domaines de compétences non validés.

Si le candidat choisit de suivre un parcours de formation, il devra subir la ou les épreuves du diplôme correspondant aux domaines de compétences non validés.

Dans ce cas, il est dispensé des domaines de certification du diplôme d'Etat attachés aux domaines de compétences déjà validés et bénéficie des dispenses des domaines de formation correspondants.

Il appartiendra donc à l'établissement de formation de déterminer avec le candidat un parcours individualisé de formation tenant compte des compétences déjà validées par le jury et de celles qui doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire.

### 4. Dispositions transitoires

Les candidats ayant commencé leur formation avant le 1<sup>er</sup> septembre 2007 ainsi que ceux ayant commencé un parcours de validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé sur le fondement de l'arrêté du 6 juillet 1990 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé sont et demeurent régis jusqu'à l'obtention du diplôme d'Etat par le dispositif de 1990 et ses différents textes d'application.

Cela signifie qu'aucune rentrée en première année de formation « éducateur spécialisé », y compris anticipée en août, ne peut se faire sous l'ancienne réglementation en 2007.

Par ailleurs, les dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au DE ES entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2009. Cette date de report, qui correspond à la date de début de la troisième année du DE ES rénové, doit permettre aux établissements de formation de mettre en oeuvre dans de bonnes conditions le dispositif de dispenses accordées aux titulaires de DE ME satisfaisant aux conditions d'expérience.

Les candidats ayant commencé leur formation préparatoire au certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur avant le 1<sup>er</sup> septembre 2007 sont et demeurent régis jusqu'à l'obtention du diplôme par le dispositif de 1990 et ses différents textes d'application.

Je vous remercie de bien vouloir adresser un exemplaire de la présente circulaire au président du conseil régional.

*Le directeur général de l'action sociale,  
J.-J. Trégoat*

*Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
J.-L. Nembrini*

*Le directeur général de l'enseignement supérieur,  
B. Saint-Girons*

**Ministère chargé des affaires sociales**  
Etablissement de formation

Nom du candidat :  
Prénoms du candidat :

**LIVRET DE FORMATION**  
*Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé*

Le présent livret comprend :

- I. - Présentation de la formation.
- II. - Identité du candidat.
- III. - Informations complémentaires relatives au parcours de formation du candidat.
- IV. - Récapitulatif des notes obtenues en cours de formation.
- V. - Evaluation du parcours de formation.

Ce document est destiné au président du jury d'examen sous couvert du directeur de l'établissement de formation préparant au « diplôme d'Etat d'éducateur de spécialisé »

La formation au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé est prévue par les textes suivants :

- décret n° 2007-899 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

**I. - PRÉSENTATION DE LA FORMATION**

Établissement de formation : Nom et prénom du candidat :

**LA PROFESSION (extraits)**

L'Éducateur spécialisé (ES) est un travailleur social. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

L'éducateur spécialisé travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec d'autres acteurs : sociaux, médico-sociaux, économiques...

L'éducateur spécialisé intervient principalement, mais sans exclusive, dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

Les domaines de compétence de l'ES. se déclinent suivant 4 axes :

- l'accompagnement social et éducatif spécialisé ;
- la conception et la conduite de projet éducatif spécialisé ;
- la communication professionnelle ;
- l'implication dans les dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales.

**A. - Organisation de la formation**

La formation préparatoire au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé est dispensée en 1 450 heures de formation et 15 mois (2 100 heures) de stage. Elle repose sur :

- un programme structuré autour de domaines de formation construits à partir des domaines de compétences ;
- une complémentarité poussée entre des enseignements théoriques et des stages, dans le cadre d'une pédagogie d'alternance indispensable dans une formation à visée professionnelle.

Orientations générales de la formation théorique :

- l'architecture de la formation s'inscrit dans un cadre général d'harmonisation des principaux cursus de formation en travail social qui permet de favoriser la mobilité professionnelle par l'instauration de passerelles et d'allègements de formation réciproques entre les différents diplômes ;
- elle articule des domaines de formation liés aux finalités professionnelles.

Orientations générales de la formation terrain : les stages réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Ils contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier. En conséquence, l'ES en formation doit être mis en situation pré-professionnelle pendant les stages.

<b>FORMATION THÉORIQUE</b> <b>1 450 heures</b>	<b>FORMATION PRATIQUE (1)</b> <b>15 mois</b>
Domaine de formation 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé ; 450 heures.	
Domaine de formation 2 : La conception et la conduite de projet éducatif spécialisé ; 500 heures.	1 stage long d'une durée de 7 à 9 mois
Domaine de formation 3 : Communication professionnelle ; 250 heures.	Au moins 2 stages d'une durée minimale de 2 mois
Domaine de formation 4 : Dynamiques institutionnelles, inter institutionnelles et partenariales ; 250 heures.	

(1) Les personnes en situation d'emploi ne doivent effectuer que deux stages d'une durée minimum de 2 mois hors structure employeur.

**II. - IDENTITÉ DU CANDIDAT (PHOTO)**

Nom du candidat :

(nom de jeune fille suivi du nom d'épouse le cas échéant).

Prénoms :

Né(e) le : à :

Pays :

Adresse professionnelle (le cas échéant) :

Code postal :

Ville :

Diplômes ou niveau scolaire :

Diplômes universitaires ou professionnels :

Activités antérieures et leur durée :

Le candidat est présenté au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé par l'école ou l'établissement de formation de :

Modalités de préparation à l'examen du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé :

Voie directe

Situation d'emploi

Apprentissage

Date d'entrée en formation :

Cachet de l'établissement de formation

*Signature du directeur*

### III. - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU PARCOURS DU CANDIDAT

Établissement de formation : Nom et prénom du candidat :

Validation des acquis antérieurs et de l'expérience

Validation sur titre :

Titre :

Date d'obtention du titre :

Nature de l'allègement de formation :

Nature des dispenses de certification :

Validation des acquis de l'expérience :

Domaine(s) de compétences validé(s) :

Date d'obtention :

Je soussigné(e) en qualité de directeur du établissement de formation certifie que bénéficie des validations et/ou allègements référencés ci-dessus.

Cachet de l'établissement de formation

*Signature du directeur*

### IV. - RÉCAPITULATIF DES NOTES CONCOURRANT À LA CERTIFICATION OBTENUES EN COURS DE FORMATION

Établissement de formation : Nom et prénom du candidat :

Domaine de certification 2 (1<sup>re</sup> partie)

Note attribuée le :

Date, cachet et signature de l'établissement de formation

/20

Domaine de certification 3 (2<sup>e</sup> partie)

Validation par les sites de stage de trois écrits professionnels de nature différente à destination de tiers

NON/OUI (Joindre les écrits validés)

Date, cachet et signature de l'établissement de formation

Domaine de certification 4 (2<sup>e</sup> partie)

Note de dossier + évaluations du DC 42 :

Note attribuée le :

Date, cachet et signature de l'établissement de formation

/20

Note d'oral :

Note attribuée le :

Date, cachet et signature de l'établissement de formation

/20

Note finale : /20

### V. - ÉVALUATION DU PARCOURS DE FORMATION

**Stage n° 1 (long)**

Nom et prénom du stagiaire :

Attendus de l'établissement de formation



Cachet et signature de l'établissement de formation :

### Présentation du stage

Dénomination et adresse du lieu de stage :

Type de structure :

Avec hébergement : Oui Non

Dates du stage : du au

Nom et qualité du référent professionnel :

Caractéristiques du lieu de stage :

Conditions de déroulement du stage. Tâches et responsabilités assumées par le stagiaire :

Cachet et signature du lieu de stage

### Evaluation du stage par le candidat

Projet initial :

Evaluation :

Nom et signature du stagiaire :

### Evaluation du stage par le site de stage

Evaluation générale :

Cachet et signature du responsable du lieu de stage *Signature du référent professionnel du stagiaire*

### Evaluation de l'accompagnement social et éducatif spécialisé

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
Instaurer une relation	<ul style="list-style-type: none"><li>- savoir recueillir et analyser des informations et des documents concernant la commande sociale et la situation de la personne ou du groupe ;</li><li>- savoir observer les attitudes et comportements des usagers ;</li><li>- savoir développer une écoute attentive et créer du lien ;</li><li>- savoir identifier et réguler son implication personnelle.</li></ul>
Commentaires du référent :	
Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités	<ul style="list-style-type: none"><li>- savoir repérer et mobiliser les potentialités de la personne ou du groupe ;</li><li>- savoir repérer et respecter les déficiences, incapacités et handicaps ;</li><li>- savoir mettre en oeuvre des actions adaptées dans le respect des droits et aspirations de la personne ;</li><li>- savoir adopter une posture éthique ;</li><li>- savoir favoriser l'expression et la communication ;</li><li>- savoir expliciter les normes et usages sociaux ;</li><li>- savoir aider la personne à se positionner.</li></ul>
Commentaires du référent :	
Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique	<ul style="list-style-type: none"><li>- savoir favoriser l'apprentissage des règles de vie collective ;</li><li>- savoir se positionner auprès de la personne aidée en tant qu'adulte de référence.</li></ul>
Commentaires du référent :	
Organiser une intervention socio-éducative individuelle ou collective	<ul style="list-style-type: none"><li>- savoir comprendre une situation ;</li><li>- savoir exploiter une relation d'échange ;</li><li>- savoir affiner ses objectifs de travail ;</li><li>- savoir instaurer une coopération avec la famille et les proches ;</li><li>- savoir concevoir et mener des activités de groupe et rendre compte de leur budget.</li></ul>
Commentaires du référent :	
Animer la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"><li>- savoir proposer des axes d'animation ;</li><li>- savoir prévenir et repérer les situations de maltraitance ;</li><li>- savoir repérer, apprécier en équipe les indices inquiétants concernant la santé ou la mise en danger des personnes confiées ;</li><li>- savoir inscrire la vie quotidienne de l'individu ou du groupe dans une dimension citoyenne ;</li><li>- savoir contribuer à l'épanouissement de l'individu au sein du collectif ;</li><li>- savoir utiliser les techniques de gestion des conflits.</li></ul>
Commentaires du référent :	

Nom, qualité et signature du référent professionnel du stagiaire Cachet du lieu du stage et signature du responsable

### Evaluation du travail en partenariat et en réseau

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
Développer des activités en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé.	<ul style="list-style-type: none"><li>- savoir identifier les partenaires institutionnels de son environnement et connaître leur culture ;</li><li>- savoir établir des relations avec l'ensemble des acteurs ;</li><li>- savoir conduire des actions conjointes avec les partenaires de l'intervention sociale, sanitaire, scolaire et culturelle ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir argumenter des propositions dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux de politique sociale ;</li> <li>- savoir animer un réseau de professionnels ;</li> <li>- savoir décoder les positionnements et les stratégies de l'ensemble des acteurs.</li> </ul>
Commentaires du référent :	
Développer et transférer ses connaissances professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir conceptualiser ses pratiques professionnelles ;</li> <li>- savoir s'auto-évaluer ;</li> <li>- savoir appliquer les méthodologies de recherche ;</li> <li>- savoir assurer une fonction de tutorat pour la formation des futurs professionnels ;</li> <li>- savoir transmettre des valeurs, connaissances et méthodes.</li> </ul>
Commentaires du référent :	

Nom, qualité et signature du référent

professionnel du stagiaire :

Cachet du lieu de stage et signature

du responsable :

**Stage n° 2**

Nom et prénom du stagiaire :

Attendus de l'établissement de formation

Cachet et signature de l'établissement de formation :

Présentation du stage

Dénomination et adresse du lieu de stage :

Type de structure :

Avec hébergement :    Oui

Non

Dates du stage : du        au

Nom et qualité du référent professionnel :

Caractéristiques du lieu de stage : Conditions de déroulement du stage. Tâches et responsabilités assumées par le stagiaire :

Cachet et signature du lieu de stage :

Evaluation du stage par le candidat

Projet initial :

Evaluation :

Nom et signature du stagiaire :

Evaluation du stage par le site de stage

Evaluation générale :

Cachet et signature du responsable

du lieu de stage :

Signature du référent professionnel

du stagiaire :

Evaluation de l'accompagnement social et éducatif spécialisé

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
Instaurer une relation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir recueillir et analyser des informations et des documents concernant la commande sociale et la situation de la personne ou du groupe ;</li> <li>- savoir observer les attitudes et comportements des usagers ;</li> <li>- savoir développer une écoute attentive et créer du lien ;</li> <li>- savoir identifier et réguler son implication personnelle.</li> </ul>
Commentaires du référent :	
Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir repérer et mobiliser les potentialités de la personne ou du groupe ;</li> <li>- savoir repérer et respecter les déficiences, incapacités et handicaps ;</li> <li>- savoir mettre en oeuvre des actions adaptées dans le respect des droits et aspirations de la personne ;</li> <li>- savoir adopter une posture éthique ;</li> <li>- savoir favoriser l'expression et la communication ;</li> <li>- savoir expliciter les normes et usages sociaux ;</li> <li>- savoir aider la personne à se positionner.</li> </ul>
Commentaires du référent :	
Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir favoriser l'apprentissage des règles de vie collective ;</li> <li>- savoir se positionner auprès de la personne aidée en tant qu'adulte de référence.</li> </ul>
Commentaires du référent :	
Organiser une intervention socio-éducative individuelle ou collective.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir comprendre une situation ;</li> <li>- savoir exploiter une relation d'échange ;</li> <li>- savoir affiner ses objectifs de travail ;</li> <li>- savoir instaurer une coopération avec la famille et les proches ;</li> <li>- savoir concevoir et mener des activités de groupe et rendre compte de leur budget.</li> </ul>
Commentaires du référent :	
Animer la vie quotidienne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir proposer des axes d'animation ;</li> <li>- savoir prévenir et repérer les situations de maltraitance ;</li> <li>- savoir repérer, apprécier en équipe les indices inquiétants concernant la santé ou la mise en danger des personnes confiées ;</li> <li>- savoir inscrire la vie quotidienne de l'individu ou du groupe dans une dimension citoyenne ;</li> <li>- savoir contribuer à l'épanouissement de l'individu au sein du collectif ;</li> <li>- savoir utiliser les techniques de gestion des conflits.</li> </ul>
Commentaires du référent :	

Nom, qualité et signature du référent

professionnel du stagiaire :

Cachet du lieu de stage

et signature du responsable :

ÉVALUATION DU TRAVAIL EN PARTENARIAT ET EN RÉSEAU

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
Développer des activités en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé.	<p>Savoir identifier les partenaires institutionnels de son environnement et connaître leur culture.</p> <p>Savoir établir des relations avec l'ensemble des acteurs.</p> <p>Savoir conduire des actions conjointes avec les partenaires de l'intervention sociale, sanitaire, scolaire et culturelle.</p> <p>Savoir argumenter des propositions dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux de politique sociale.</p> <p>Savoir animer un réseau de professionnels.</p> <p>Savoir décoder les positionnements et les stratégies de l'ensemble des acteurs.</p>
Commentaires du référent :	

Développer et transférer ses connaissances professionnelles.	Savoir conceptualiser ses pratiques professionnelles. Savoir s'auto-évaluer. Savoir appliquer les méthodologies de recherche. Savoir assurer une fonction de tutorat pour la formation des futurs professionnels. Savoir transmettre des valeurs, connaissances et méthodes.
Commentaires du référent :	

Nom, qualité et signature du référent

professionnel du stagiaire :

Cachet du lieu de stage et signature

du responsable :

**Stage n° 3**

Nom et prénom du stagiaire :

**Attendus de l'établissement de formation**

Cachet et signature

de l'établissement de formation :

**Présentation du stage**

Dénomination et adresse du lieu de stage :

Type de structure :

Avec hébergement : Oui

Non

Dates du stage : du au

Nom et qualité du référent professionnel :

Caractéristiques du lieu de stage :

Conditions de déroulement du stage. Tâches et responsabilités assumées par le stagiaire :

Cachet et signature

du lieu de stage :

**Evaluation du stage par le candidat**

Projet initial :

Evaluation :

Nom et signature

du stagiaire :

**Evaluation du stage par le site de stage**

Evaluation générale :

Cachet et signature

du responsable du lieu de stage :

Signature du référent

professionnel du stagiaire :  
ÉVALUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF SPÉCIALISÉ

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
Instaurer une relation.	Savoir recueillir et analyser des informations et des documents concernant la commande sociale et la situation de la personne ou du groupe. Savoir observer les attitudes et comportements des usagers. Savoir développer une écoute attentive et créer du lien. Savoir identifier et réguler son implication personnelle.
Commentaires du référent :	
Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités.	Savoir repérer et mobiliser les potentialités de la personne ou du groupe. Savoir repérer et respecter les déficiences, incapacités et handicaps. Savoir mettre en oeuvre des actions adaptées dans le respect des droits et aspirations de la personne. Savoir adopter une posture éthique. Savoir favoriser l'expression et la communication. Savoir expliciter les normes et usages sociaux. Savoir aider la personne à se positionner.
Commentaires du référent :	
Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique.	Savoir favoriser l'apprentissage des règles de vie collective. Savoir se positionner auprès de la personne aidée en tant qu'adulte de référence.
Commentaires du référent :	
Organiser une intervention socio-éducative individuelle ou collective.	Savoir comprendre une situation. Savoir exploiter une relation d'échange. Savoir affiner ses objectifs de travail. Savoir instaurer une coopération avec la famille et les proches. Savoir concevoir et mener des activités de groupe et rendre compte de leur budget.
Commentaires du référent :	
Animer la vie quotidienne.	Savoir proposer des axes d'animation. Savoir prévenir et repérer les situations de maltraitance. Savoir repérer, apprécier en équipe les indices inquiétants concernant la santé ou la mise en danger des personnes confiées. Savoir inscrire la vie quotidienne de l'individu ou du groupe dans une dimension citoyenne. Savoir contribuer à l'épanouissement de l'individu au sein du collectif. Savoir utiliser les techniques de gestion des conflits.
Commentaires du référent :	

Nom, qualité et signature du référent

professionnel du stagiaire :

Cachet du lieu de stage

et signature du responsable :  
ÉVALUATION DU TRAVAIL EN PARTENARIAT ET EN RÉSEAU

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
Développer des activités en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé.	Savoir identifier les partenaires institutionnels de son environnement et connaître leur culture. Savoir établir des relations avec l'ensemble des acteurs. Savoir conduire des actions conjointes avec les partenaires de l'intervention sociale, sanitaire, scolaire et culturelle. Savoir argumenter des propositions dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux de politique sociale Savoir animer un réseau de professionnels. Savoir décoder les positionnements et les stratégies de l'ensemble des acteurs.
Commentaires du référent :	

Développer et transférer ses connaissances professionnelles.	Savoir conceptualiser ses pratiques professionnelles. Savoir s'auto-évaluer. Savoir appliquer les méthodologies de recherche. Savoir assurer une fonction de tutorat pour la formation des futurs professionnels. Savoir transmettre des valeurs, connaissances et méthodes.
Commentaires du référent :	

Nom, qualité et signataire du référent

professionnel du stagiaire :

Cachet du lieu de stage

et signature du responsable :

**Stage n° 4**

Nom et prénom du stagiaire :

**Attendus de l'établissement de formation**

Cachet et signature

du lieu de stage :

**Présentation du stage**

Dénomination et adresse du lieu de stage :

Type de structure :

Avec hébergement :    Oui

Non

Dates du stage : du        au

Nom et qualité du référent professionnel :

Caractéristiques du lieu de stage :

Conditions de déroulement du stage. Tâches et responsabilités assumées par le stagiaire :

Cachet et signature

du lieu de stage :

**Evaluation du stage par le candidat**

Projet initial :

Evaluation :

Nom et signature

du stagiaire :

**Evaluation du stage par le site de stage**

Evaluation générale :

Cachet et signature du responsable

du lieu de stage :

Signature du référent professionnel

du stagiaire :

ÉVALUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF SPÉCIALISÉ

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
Instaurer une relation.	Savoir recueillir et analyser des informations et des documents concernant la commande sociale et la situation de la personne ou du groupe. Savoir observer les attitudes et comportements des usagers. Savoir développer une écoute attentive et créer du lien. Savoir identifier et réguler son implication personnelle.
Commentaires du référent :	
Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités.	Savoir repérer et mobiliser les potentialités de la personne ou du groupe. Savoir repérer et respecter les déficiences, incapacités et handicaps. Savoir mettre en oeuvre des actions adaptées dans le respect des droits et aspirations de la personne. Savoir adopter une posture éthique. Savoir favoriser l'expression et la communication. Savoir expliciter les normes et usages sociaux. Savoir aider la personne à se positionner.
Commentaires du référent :	
Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique.	Savoir favoriser l'apprentissage des règles de vie collective. Savoir se positionner auprès de la personne aidée en tant qu'adulte de référence.
Commentaires du référent :	
Organiser une intervention socio-éducative individuelle ou collective.	Savoir comprendre une situation. Savoir exploiter une relation d'échange. Savoir affiner ses objectifs de travail. Savoir instaurer une coopération avec la famille et les proches. Savoir concevoir et mener des activités de groupe et rendre compte de leur budget.
Commentaires du référent :	
Animer la vie quotidienne.	Savoir proposer des axes d'animation. Savoir prévenir et repérer les situations de maltraitance. Savoir repérer, apprécier en équipe les indices inquiétants concernant la santé ou la mise en danger des personnes confiées. Savoir inscrire la vie quotidienne de l'individu ou du groupe dans une dimension citoyenne. Savoir contribuer à l'épanouissement de l'individu au sein du collectif. Savoir utiliser les techniques de gestion des conflits.
Commentaires du référent :	

Nom, qualité et signature du référent

professionnel du stagiaire :

Cachet du lieu de stage

et signature du responsable :

ÉVALUATION DU TRAVAIL EN PARTENARIAT ET EN RÉSEAU

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
Développer des activités en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé.	Savoir identifier les partenaires institutionnels de son environnement et connaître leur culture. Savoir établir des relations avec l'ensemble des acteurs. Savoir conduire des actions conjointes avec les partenaires de l'intervention sociale, sanitaire, scolaire et culturelle. Savoir argumenter des propositions dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux de politique sociale. Savoir animer un réseau de professionnels. Savoir décoder les positionnements et les stratégies de l'ensemble des acteurs.
Commentaires du référent :	

Développer et transférer ses connaissances professionnelles.	Savoir conceptualiser ses pratiques professionnelles. Savoir s'auto-évaluer. Savoir appliquer les méthodologies de recherche. Savoir assurer une fonction de tutorat pour la formation des futurs professionnels. Savoir transmettre des valeurs, connaissances et méthodes.
Commentaires du référent :	

Nom, qualité et signature du référent

professionnel du stagiaire :

Cachet du lieu de stage et signature

du responsable :

**Compte rendu de la visite de stage effectué par le formateur de l'établissement de formation**

Nom, qualité et signature du responsable  
de l'évaluation :

Nom et signature du stagiaire :

Cachet de l'établissement

de formation :

**Evaluation générale du parcours de formation par l'établissement de formation**

Nom, qualité et signature du responsable

de l'évaluation :

Cachet de l'établissement

de formation :

**Evaluation générale du parcours de formation par le stagiaire**

Signature du stagiaire :

MINISTÈRE CHARGÉ DE  
 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
 MINISTÈRE CHARGÉ  
 DES AFFAIRES SOCIALES  
 ANNEXE II

LIVRET 2 DE DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE POUR LE DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ  
 DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2)  
**Intitulé du diplôme visé : diplôme d'État d'éducateur spécialisé**



Construit pour plusieurs diplômes en travail social, ce livret 2 doit permettre à un jury, qui en fera lecture et analyse, d'identifier les connaissances, aptitudes et compétences que vous avez acquises dans votre expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole.

Pour vous aider dans la constitution de ce livret 2, il est nécessaire :

- de lire attentivement la notice d'accompagnement spécifique au diplôme que vous visez ;
- de consulter attentivement le référentiel professionnel correspondant au diplôme que vous visez.

Ils constituent pour vous 2 documents de travail indispensables afin de faire aboutir votre demande avec les meilleures chances de réussite.

Votre identité

Vous-même :

Madame :      Monsieur :

(votre nom de naissance)

Votre nom d'usage ou marital :

Vos prénoms :

Votre date de naissance :

Votre adresse :

Adresse :

Code postal :      Commune :

Tél. domicile :      Autre (travail, portable) :

Adresse professionnelle (facultative) :

Code postal :      Commune :

Cadre réservé à l'administration

Date de la décision de recevabilité :

N° de dossier :

Date de réception du livret 2 :

SOMMAIRE

Attestation sur l'honneur

**1. Vos motivations**

**2. Vos expériences, salariées, non salariées, ou bénévoles**

2.1. *Votre parcours professionnel*

2.2. *Vos activités bénévoles*

**3. Votre parcours de formation**

**4. Expérience n° 1**

4.1. *Présentation du cadre de votre intervention*

4.1.1. Votre emploi ou votre fonction bénévole

4.1.2. L'environnement institutionnel de votre structure

4.1.3. Votre structure

4.1.4. Votre position dans cette structure

4.1.5. Vos activités

4.1.6. Le public avec lequel vous travaillez

4.2. *Description de situations de travail significatives en lien avec les fonctions du référentiel professionnel*

4.2.1. Première situation de travail

4.2.2. Deuxième situation de travail

4.2.3. Troisième situation de travail

4.2.4. Quatrième situation de travail

4.3. *Analyse globale de cette expérience*

4.3.1. Principes d'action et objectifs

4.3.2. Sources d'information et de documentation

4.3.3. Participation au fonctionnement collectif de la structure

4.3.4. Degré d'autonomie et d'initiative

4.3.5. Evaluation de votre intervention

4.3.6. Compétences mises en oeuvre

**5. Expérience n° 2**

5.1. *Présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole*

5.2. *Présentation du cadre de votre intervention*

5.3. *Description de situations de travail significatives en lien avec les fonctions du référentiel professionnel*

**6. Expérience n° 3**

6.1. *Présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole*

6.2. *Présentation du cadre de votre intervention*

6.3. *Description de situations de travail significatives en lien avec les fonctions du référentiel professionnel*

**7. Tableau de synthèse des documents annexés**

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e),

Certifie sur l'honneur l'exactitude des informations figurant dans le présent livret.

Fait à

Le

Signature :

**1. Vos motivations**

Expliquez les raisons de votre démarche et de votre choix de diplôme par rapport à votre projet professionnel ou personnel.

## 2. Vos expériences, salariées, non salariées, ou bénévoles

### 2.1. Votre parcours professionnel

Présentez l'ensemble de votre parcours professionnel. Pour cela, inscrivez chacun des emplois que vous avez occupés jusqu'à ce jour, y compris celui que vous occupez actuellement.

Les emplois que vous allez indiquer peuvent être ou non en rapport avec votre demande de validation des acquis de l'expérience.

PÉRIODE D'EMPLOI	EMPLOI OCCUPÉ (intitulé de votre fonction)	TEMPS plein/partiel (quotité)	EMPLOYEUR (nom et adresse de la structure)	ACTIVITÉ principale de la structure	EVENTUELLEMENT, service ou équipe d'affectation	PUBLIC VISÉ
Du : Au :						
Du : Au :						
Du : Au :						
Du : Au :						
Du : Au :						

### 2.2. Vos activités bénévoles

Présentez les fonctions bénévoles que vous avez, éventuellement, exercées, y compris celle(s) que vous exercez actuellement.

Ces fonctions peuvent être ou non en rapport avec votre demande de validation des acquis de l'expérience.

DURÉE D'EXERCICE	FONCTION EXERCÉE	TEMPS CONSACRÉ (nb. d'heures / semaine, ...)	NOM ET ADRESSE de la structure	ACTIVITÉ PRINCIPALE de la structure	PUBLIC VISÉ
Du : Au :					
Du : Au :					
Du : Au :					
Du : Au :					
Du : Au :					

## 3. Votre parcours de formation

Présentez l'ensemble de votre parcours de formation, ainsi que le(s) diplôme(s) obtenu(s).

Pour cela, indiquez les principales étapes de votre scolarité ainsi que les différentes formations que vous avez suivies par la suite (stages, formations suivies en cours d'emploi, actions de formation continue, formations suivies dans le cadre d'un congé individuel de formation, ...).

PÉRIODE DE FORMATION	INTITULÉ de la formation	DURÉE TOTALE EN HEURE	NOM ET ADRESSE de l'organisme/ établissement de formation	ATTESTATION, CERTIFICAT, diplôme obtenu(s) et année d'obtention
Du : Au :				
Du : Au :				
Du : Au :				
Du : Au :				
Du : Au :				

## 4. Expérience n° 1

4.1. Présentation du cadre de votre intervention

4.2. Description de situations de travail significatives en lien avec les fonctions du référentiel professionnel




Commentaires éventuels :

#### 4.1.6. Le public avec lequel vous travaillez

Décrivez le public auprès duquel vous intervenez.

Faites état de ses principales caractéristiques.

Présentez également les principales problématiques auxquelles vous êtes confronté(e), en donnant des exemples concrets et significatifs.

#### 4.2. Description de situations de travail significatives, en lien avec les fonctions du référentiel professionnel

##### 4.2.1. Première situation de travail

##### 4.2.2. Deuxième situation de travail

##### 4.2.3. Troisième situation de travail

##### 4.2.4. Quatrième situation de travail

##### 4.2.1. Première situation de travail

Fonction(s) concernée(s) :

(Reportez-vous au référentiel professionnel du diplôme que vous visez ainsi qu'à la notice d'accompagnement).

Outre les indications fournies dans la notice d'accompagnement, vous pourrez vous appuyer, pour structurer votre récit, sur les items suivants :

- les objectifs poursuivis ;
- les activités ou tâches réalisées ;
- les résultats obtenus ;
- les écrits professionnels produits ;
- les ressources et méthodes mobilisées ;
- les contraintes (réglementaires...) prises en compte ;
- les problèmes éventuellement rencontrés ;
- les relations établies, internes ou externes.

Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier.

A titre indicatif, 2 ou 3 documents, choisis par exemple parmi les écrits professionnels produits et directement référés à la présente description, pourront être annexés à votre dossier. Vous n'oublierez pas de renseigner le tableau de synthèse des documents annexés, page 43.

##### 4.2.2. Deuxième situation de travail

Fonction(s) concernée(s) :

(Reportez-vous au référentiel professionnel du diplôme que vous visez ainsi qu'à la notice d'accompagnement)

Outre les indications fournies dans la notice d'accompagnement, vous pourrez vous appuyer, pour structurer votre récit, sur les items suivants :

- les objectifs poursuivis ;
- les activités ou tâches réalisées ;
- les résultats obtenus ;
- les écrits professionnels produits ;
- les ressources et méthodes mobilisées ;
- les contraintes (réglementaires...) prises en compte ;
- les problèmes éventuellement rencontrés ;
- les relations établies, internes ou externes.

Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier.

A titre indicatif, 2 ou 3 documents, choisis par exemple parmi les écrits professionnels produits et directement référés à la présente description, pourront être annexés à votre dossier. Vous n'oublierez pas de renseigner le tableau de synthèse des documents annexés, page 43.

##### 4.2.3. Troisième situation de travail

Fonction(s) concernée(s) :

(Reportez-vous au référentiel professionnel du diplôme que vs visez ainsi qu'à la notice d'accompagnement)

Outre les indications fournies dans la notice d'accompagnement, vous pourrez vous appuyer, pour structurer votre récit, sur les items suivants :

- les objectifs poursuivis ;
- les activités ou tâches réalisées ;
- les résultats obtenus ;
- les écrits professionnels produits ;
- les ressources et méthodes mobilisées ;
- les contraintes (réglementaires...) prises en compte ;
- les problèmes éventuellement rencontrés ;
- les relations établies, internes ou externes.

Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier.

A titre indicatif, 2 ou 3 documents, choisis par exemple parmi les écrits professionnels produits et directement référés à la présente description, pourront être annexés à votre dossier. Vous n'oublierez pas de renseigner le tableau de synthèse des documents annexés, page 43.

##### 4.2.4. Quatrième situation de travail

Fonction(s) concernée(s) :

(Reportez-vous au référentiel professionnel du diplôme que vous visez ainsi qu'à la notice d'accompagnement)

Outre les indications fournies dans la notice d'accompagnement, vous pourrez vous appuyer, pour structurer votre récit, sur les items suivants :

- les objectifs poursuivis ;
- les activités ou tâches réalisées ;
- les résultats obtenus ;
- les écrits professionnels produits ;
- les ressources et méthodes mobilisées ;
- les contraintes (réglementaires...) prises en compte ;
- les problèmes éventuellement rencontrés ;
- les relations établies, internes ou externes.

Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier.

A titre indicatif, 2 ou 3 documents, choisis par exemple parmi les écrits professionnels produits et directement référés à la présente description, pourront être annexés à votre dossier. Vous n'oublierez pas de renseigner le tableau de synthèse des documents annexés, page 43.

#### 4.3. Analyse globale de cette expérience n° 1

(Mobilisation, acquisition, et/ou actualisation de vos compétences professionnelles)

- 4.3.1. Principes d'action et objectifs
- 4.3.2. Sources d'information et de documentation
- 4.3.3. Participation au fonctionnement collectif de la structure
- 4.3.4. Degré d'autonomie et d'initiative
- 4.3.5. Evaluation de votre intervention
- 4.3.6. Compétences mises en oeuvre

Pour cette expérience n° 1, présentez les principes (éthiques, déontologiques, ...) ou les principaux objectifs qui guident votre action, du point de vue, notamment, de la relation à l'utilisateur.

Deux exemples illustreront la façon dont vous appliquez ces principes.

##### 4.3.2. Sources d'information et de documentation

Pour cette expérience n° 1, décrivez précisément l'ensemble des sources d'information et de documentation que vous utilisez dans le cadre de votre intervention.

##### 4.3.3. Participation au fonctionnement collectif de la structure

Pour cette expérience n° 1, précisez les modalités de votre participation et contribution au fonctionnement collectif de la structure (équipe, service, établissement, ...).

Présentez, notamment, les réunions internes auxquelles vous participez en décrivant la nature exacte de votre implication.

##### 4.3.4. Degré d'autonomie et d'initiative

Pour cette expérience n° 1, décrivez la façon dont vous organisez votre travail : Recevez-vous des consignes ou instructions ? Si oui, de qui et sous quelle forme ? Vous fixez-vous vos propres objectifs ? Si oui, lesquels ? Devez-vous rendre compte de votre travail ? Si oui, à qui ? Dans quel cas ? Comment procédez-vous ? Quelles décisions pouvez-vous prendre seul(e) ? Par opposition, quelles décisions ne pouvez-vous pas prendre seul(e) ?

##### 4.3.5. Evaluation de votre intervention

Pour cette expérience n° 1, précisez comment vous évaluez votre intervention. Sur la base de quels critères ou indicateurs ? Quand et de quelle manière ?

##### 4.3.6. Compétences mises en oeuvre

Pour cette expérience n° 1, présentez les principales compétences et les principaux savoirs que votre travail exige, selon vous. Identifiez les plus importants et dites, éventuellement, pourquoi ils vous apparaissent comme tels.

#### 5. Expérience n° 2

- 5.1. Présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole
- 5.2. Présentation du cadre de votre intervention
- 5.3. Description de situations de travail significatives en lien avec les fonctions du référentiel professionnel

##### 5.1. Présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole

La structure (association, établissement, collectivité, service, ...) dans laquelle vous exercez votre emploi ou votre fonction bénévole

Nom :

Statut juridique :

Activité principale :

Adresse :

Code postal :      Commune :

La nature de votre emploi salarié, non salarié ou de votre fonction bénévole

Intitulé de votre emploi ou de votre fonction bénévole :

Date d'entrée dans l'emploi ou la fonction bénévole :

Date de fin d'emploi ou de fonction bénévole :

(dans le cas où l'expérience décrite dans le présent dossier n'est plus exercée)

S'agit-il d'un emploi : A temps plein A temps partiel (précisez la quotité.....)

S'il s'agit d'une expérience bénévole, indiquez le temps que vous y consacrez :

(par exemple, nombre d'heures par semaine)

### 5.2. Présentation du cadre de votre intervention

Décrivez :

L'environnement institutionnel dans lequel vous intervenez ou êtes intervenu(e)

La structure (association, établissement, collectivité, service, ...) dans laquelle vous exercez ou avez exercé

Votre position dans cette structure (fonctions et responsabilités)

Les activités mises en oeuvre dans cette structure

Le public auprès duquel vous intervenez ou êtes intervenu(e) (caractéristiques et problématiques)

### 5.3. Description de situations de travail significatives en lien avec les fonctions du référentiel professionnel

Outre les indications fournies dans la notice d'accompagnement, vous pourrez vous appuyer, pour structurer votre récit, sur les items suivants :

Les objectifs poursuivis

Les ressources et méthodes mobilisées

Les activités ou tâches réalisées

Les contraintes (réglementaires, ...) prises en compte

Les résultats obtenus

Les problèmes éventuellement rencontrés

Les écrits professionnels produits

Les relations établies, internes ou externes

Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier.

A titre indicatif, 2 ou 3 documents, choisis par exemple parmi les écrits professionnels produits et directement référés à la présente description, pourront être annexés à votre dossier. Vous n'oublierez pas de renseigner le tableau de synthèse des documents annexés, page 43.

#### Première situation de travail

Fonction(s) concernée(s) :

(Reportez-vous au référentiel professionnel du diplôme que vous visez ainsi qu'à la notice d'accompagnement)

#### Deuxième situation de travail

Fonction(s) concernée(s) :

(Reportez-vous au référentiel professionnel du diplôme que vous visez ainsi qu'à la notice d'accompagnement)

## 6. Expérience n° 3

6.1. Présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole

6.2. Présentation du cadre de votre intervention

6.3. Description de situations de travail significatives en lien avec les fonctions du référentiel professionnel

### 6.1. Présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole

La structure (association, établissement, collectivité, service, ...) dans laquelle vous exercez votre emploi ou votre fonction bénévole

Nom :

Statut juridique :

Activité principale :

Adresse :

Code postal : Commune :

La nature de votre emploi salarié, non salarié ou de votre fonction bénévole

Intitulé de votre emploi ou de votre fonction bénévole :

Date d'entrée dans l'emploi ou la fonction bénévole :

Date de fin d'emploi ou de fonction bénévole :

(dans le cas où l'expérience décrite dans le présent dossier n'est plus exercée)

S'agit-il d'un emploi : A temps plein A temps partiel (précisez la quotité)

S'il s'agit d'une expérience bénévole, indiquez le temps que vous y consacrez :

(par exemple, nombre d'heures par semaine)

### 6.2. Présentation du cadre de votre intervention

Décrivez :

L'environnement institutionnel dans lequel vous intervenez ou êtes intervenu(e)

La structure (association, établissement, collectivité, service, ...) dans laquelle vous exercez ou avez exercé

Votre position dans cette structure (fonctions et responsabilités)

Les activités mises en oeuvre dans cette structure

Le public auprès duquel vous intervenez ou êtes intervenu(e) (caractéristiques et problématiques)

### 6.3. Description de situations de travail significatives en lien avec les fonctions du référentiel professionnel

Outre les indications fournies dans la notice d'accompagnement, vous pourrez vous appuyer, pour structurer votre récit, sur les items suivants :

Les objectifs poursuivis

Les ressources et méthodes mobilisées

- Les activités ou tâches réalisées
- Les résultats obtenus
- Les problèmes éventuellement rencontrés
- Les écrits professionnels produits
- Les ressources et méthodes mobilisées
- Les contraintes (réglementaires,...) prises en compte
- Les problèmes éventuellement rencontrés
- Les relations établies, internes ou externes

Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier.

A titre indicatif, 2 ou 3 documents, choisis par exemple parmi les écrits professionnels produits et directement référés à la présente description, pourront être annexés à votre dossier. Vous n'oublierez pas de renseigner le tableau de synthèse des documents annexés, page 43.

Première situation de travail

Fonction(s) concernée(s) :

(Reportez-vous au référentiel professionnel du diplôme que vous visez ainsi qu'à la notice d'accompagnement.)

Deuxième situation de travail

Fonction(s) concernée(s) :

(Reportez-vous au référentiel professionnel du diplôme que vous visez ainsi qu'à la notice d'accompagnement.)

**7. Tableau de synthèse des documents annexes**

			<b>FONCTIONS DU RÉFÉRENTIEL professionnel</b>			
<b>N°</b>	<b>Page de référence</b>	<b>Nature du document</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
...						
...						
...						
...						
...						
...						

Indiquez le numéro (ou les numéros) de page du présent livret à laquelle ce document se réfère.

ANNEXE III  
 NOTICE D'ACCOMPAGNEMENT  
**Demande de validation des acquis de l'expérience  
 pour le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé**  
 DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE  
**Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé**  
 Notice d'accompagnement

Cette notice a pour objectif principal de vous aider à remplir votre demande de validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et plus particulièrement le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2).

Elle est constituée de deux principales parties :

1. Un ensemble d'informations générales relatives au métier d'éducateur spécialisé et à la validation des acquis de l'expérience.
2. Un guide pratique pour renseigner votre livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2)

Vous pouvez parallèlement, et de manière facultative, bénéficier d'un accompagnement afin de vous aider dans votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

SOMMAIRE

**1. Informations générales**

- 1.1. *Le métier d'éducateur spécialisé*
- 1.2. *L'accès au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé par le biais de la validation des acquis de l'expérience*
- 1.3. *Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience ?*
- 1.4. *Quelles sont les principales étapes d'une démarche de validation des acquis de l'expérience ?*
- 1.5. *Quels en sont les principaux supports*

1.6. *Quelle exploitation fera le jury de votre livret 2 ?*

## 2. Guide pratique pour renseigner votre livret 2

2.1. *Première étape : appropriation du livret 2 et du référentiel professionnel*

2.2. *Deuxième étape : première analyse de votre expérience*

2.3. *Troisième étape : constitution de votre livret 2*

### 1. Informations générales

#### 1.1. *Le métier d'éducateur spécialisé*

L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en oeuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires.

Son intervention, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel ou un territoire.

L'éducateur spécialisé est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

Pour ce faire, il établit une relation de confiance avec la personne ou le groupe accompagné et élabore son intervention en fonction de son histoire et de ses potentialités psychologiques, physiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

L'éducateur spécialisé a un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes professionnels le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer des projets personnalisés ou adaptés à des populations identifiées. Il est en mesure de participer à une coordination fonctionnelle dans une équipe et de contribuer à la formation professionnelle d'autres intervenants.

L'éducateur spécialisé développe une fonction de veille et d'expertise qui le conduit à être interlocuteur et force de propositions pour l'analyse des besoins et la définition des orientations des politiques sociales ou éducatives des institutions qui l'emploient. Il est en capacité de s'engager dans des dynamiques institutionnelles, inter institutionnelles et partenariales.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels il travaille soient considérés dans leurs droits, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et soient soutenus dans le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans leur milieu de vie.

L'éducateur spécialisé intervient principalement, mais sans exclusive, dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

#### 1.2. *L'accès au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé par la validation des acquis de l'expérience*

Le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé est accessible par la validation des acquis de l'expérience.

Un référentiel professionnel de l'éducateur spécialisé est annexé à la réglementation générale du diplôme.

Il constitue pour vous un document de travail indispensable pour vous aider dans la constitution de votre dossier de demande de validation des acquis de l'expérience, notamment dans le choix des expériences et situations à décrire.

Il rend compte des principales fonctions que doivent être en capacité d'exercer les titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé :

- fonction 1 : établissement d'une relation, diagnostic éducatif ;
- fonction 2 : accompagnement éducatif de la personne ou du groupe ;
- fonction 3 : conception et conduite d'une action socio-éducative au sein d'une équipe ;
- fonction 4 : construction d'un cadre d'analyse et d'une expertise des pratiques éducatives et sociales.

Les compétences requises pour exercer ces fonctions sont déclinées en 4 domaines de compétences dont la maîtrise est exigée pour une pratique efficace comme éducateur spécialisé.

#### Domaine de compétences 1

##### Accompagnement social et éducatif spécialisé

Instaurer une relation.

Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités.

Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique.

Organiser une intervention socio-éducative individuelle ou collective.

Animer la vie quotidienne.

#### Domaine de compétences 2

##### Conception et conduite de projet éducatif spécialisé

Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif :

- observer, rendre compte et analyser les situations éducatives ;
- participer à la mise en oeuvre d'un projet éducatif.

Conception du projet éducatif :

- établir un diagnostic socio-éducatif ;
- concevoir un projet éducatif ;
- évaluer le projet éducatif.

#### Domaines de compétences 3

##### Communication professionnelle

Travail en équipe pluriprofessionnelle :

- s'inscrire dans un travail d'équipe ;
- élaborer, gérer et transmettre de l'information.

Coordination :

- élaborer et partager une information adaptée aux différents interlocuteurs ;
- assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative.

#### Domaine de compétences 4

##### Implication dans les dynamiques partenariales,



## institutionnelles et interinstitutionnelles

Implication dans les dynamiques institutionnelles :

- établir une relation professionnelle avec les partenaires ;
- situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet ;
- veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques.

Travail en partenariat et en réseau :

- développer des actions en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé ;
- développer et transférer ses connaissances professionnelles.

### 1.3. *Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience ?*

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est définie dans la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et ses décrets d'application :

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...) enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles (...).

« Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre. La durée minimale d'activité requise ne peut être inférieure à trois ans.

« La validation est effectuée par un jury (...) qui peut attribuer la totalité du titre ou diplôme. A défaut, il se prononce (...) sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

« Le jury se prononce au vu d'un dossier constitué par le candidat, à l'issue d'un entretien (...).

### 1.4. *Quelles sont les principales étapes d'une démarche de validation des acquis de l'expérience ?*

#### 1.5. *Quels en sont les principaux supports ?*

Deux livrets constituent les supports principaux de votre demande de validation des acquis de l'expérience :

- le livret 1, qui a pour objectif d'étudier la recevabilité de votre demande en regard des exigences réglementaires.

En effet, pour que votre demande de VAE en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé soit déclarée recevable par les services du rectorat, vous devez justifier de l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme. La durée totale d'activité cumulée exigée est de trois ans.

- le livret 2, qui a pour objectif d'analyser votre expérience en regard des exigences du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

Vous serez, sur la base de ce livret 2, convié à un entretien avec le jury. Cet entretien vous donnera, notamment, la possibilité d'approfondir des aspects de votre expérience qui n'auraient pas été suffisamment explicités dans votre écrit ou illustrés par des documents annexés.

### 1.6. *Quelle exploitation fera le jury de votre livret 2 ?*

Le jury procédera à un travail d'identification des compétences que vous maîtrisez à partir de l'exposé que vous aurez fait de votre expérience au sein de ce livret 2.

Votre livret 2 devra en conséquence fournir au jury une information suffisamment précise pour mettre votre expérience en regard du référentiel professionnel et pour procéder à un travail de repérage des compétences, aptitudes et connaissances que vous maîtrisez. Il sera également le support de votre entretien avec le jury.

## 2. Guide pratique pour renseigner votre livret 2

Nous vous proposons, pour renseigner efficacement votre livret 2, de suivre la démarche suivante.

### 2.1. *Première étape : appropriation du livret 2 et du référentiel professionnel*

Lisez attentivement ce livret 2, afin d'en maîtriser la structure.

Lisez attentivement le référentiel professionnel du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, afin :

- de vous faire une représentation complète des fonctions et activités susceptibles d'être mises en oeuvre par un éducateur spécialisé diplômé ;
- d'identifier les exigences du métier, s'agissant notamment des savoir-faire et savoirs de référence.

### 2.2. *Deuxième étape - Première analyse de votre expérience*

Procédez à une première analyse de votre expérience (votre parcours dans sa globalité), afin de repérer les expériences significatives dont vous rendrez compte dans votre livret 2.

Pour cela, nous vous suggérons la démarche qui suit :

- mettre à plat votre expérience ;
- lister les différents emplois (et fonctions bénévoles) que vous avez exercés jusqu'à ce jour, même s'ils n'ont pas de relations directes avec le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- identifier vos expériences ayant un lien direct avec le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

Ce premier travail de mise à plat doit vous permettre d'identifier, par comparaison avec le référentiel professionnel, une ou des expériences (emploi ou fonction bénévole) pertinente(s) en regard du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé :

- choisir une première expérience professionnelle (un emploi ou une fonction bénévole)

Il vous faut maintenant choisir une expérience, principale, qui constituera une part importante de votre livret 2. En effet, vous serez invité(e) dans ce livret 2 à la décrire de la page 9 à la page 29. Cette expérience doit évidemment avoir un rapport direct avec le diplôme visé. Pour vous aider dans ce choix, prenez appui sur le référentiel professionnel. Il est également souhaitable que cette expérience soit la plus récente possible.

- choisir une autre expérience (un emploi ou une fonction bénévole), voire plusieurs autres expériences.

Choisissez, si votre parcours personnel et professionnel vous le permet et si vous le souhaitez, une seconde expérience (emploi ou fonction bénévole), qui pourra être décrite dans le livret 2 de la page 30 à 35.

Une troisième expérience pourra éventuellement être relatée de la page 36 à 41.

Un critère essentiel doit vous guider dans le choix de ces autres expériences : elles doivent compléter l'expérience principale décrite en apportant une information nouvelle au jury.

Plus précisément, ces expériences devront, dans la mesure du possible, vous permettre :

- de couvrir une ou plusieurs fonction(s) ou des activités, susceptibles d'être mises en oeuvre par un éducateur spécialisé diplômé, que votre expérience principale n'aurait pas mises en lumière ;
- de mettre en évidence une intervention auprès d'un public différent de celui auquel vous faites référence dans l'expérience préalablement décrite, qu'il s'agisse des caractéristiques de ce public, ou des problématiques traitées.

### 2.3. Troisième étape - Constitution de votre livret 2

Ce livret 2 comporte 7 chapitres.

#### 1. Vos motivations (page 5)

L'expression de vos motivations devra permettre au jury de comprendre les raisons de votre démarche et de votre choix de diplôme, en les référant à votre projet professionnel ou personnel.

#### 2. Vos expériences (pages 6 et 7)

Il s'agira de fournir un aperçu de vos expériences, en distinguant, dans les tableaux proposés, votre parcours professionnel et les activités bénévoles éventuellement exercées.

#### 3. Votre parcours de formation (page 8)

Vous devrez également fournir au jury un aperçu des différentes formations que vous avez pu suivre, en mentionnant notamment le(s) diplôme(s) obtenu(s). Vous joindrez les justificatifs nécessaires à votre livret 2.

#### 4. Expérience n° 1 (page 9)

La description se fera sous 3 angles :

- 4.1. Présentation du cadre de votre intervention professionnelle ou bénévole ;
- 4.2. Description de situations de travail significatives en lien, dans la mesure du possible, avec tout ou partie des 4 fonctions qui structurent le référentiel professionnel du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- 4.3. Analyse globale de cette expérience ;

##### 4.1. Présentation du cadre de votre intervention (pages 10 à 16)

Cette première partie (présentation du cadre de votre intervention) permettra au jury de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit l'expérience que vous avez choisie de décrire.

Elle comporte 6 rubriques :

- 4.1.1. Votre emploi ou votre fonction bénévole ;
- 4.1.2. L'environnement institutionnel de votre structure ;
- 4.1.3. Votre structure ;
- 4.1.4. Votre position dans la structure ;
- 4.1.5. Vos activités ;
- 4.1.6. Le public avec lequel vous travaillez.

A chaque rubrique, à l'exception de la première pour laquelle le questionnement est fermé, une consigne vous est proposée.

S'agissant de la rubrique 5 (page 15 du livret 2), relative aux activités que vous mettez en oeuvre dans le cadre de l'expérience choisie, nous vous suggérons de procéder de la façon suivante :

- d'abord, lister sur un papier libre l'ensemble des tâches que vous réalisez, sans souci d'organisation ou de hiérarchisation ;
- ensuite, procéder ensuite à des regroupements de tâches, de manière à retenir les 5 à 10 activités principales qui structurent votre emploi ou votre fonction bénévole ;
- enfin, estimer en pourcentage et approximativement le temps régulièrement consacré à chacune de ces activités (sur une semaine, ou un mois, ou une année).

##### 4.2. Description de situations de travail significatives en lien avec les 4 fonctions du référentiel professionnel (pages 17 à 25)

Dans cette seconde partie, vous devrez présenter et décrire quelques situations de travail significatives et caractéristiques de l'expérience que vous avez choisie de relater.

Il ne s'agit pas de rendre compte de l'ensemble de votre expérience, mais de quelques situations de travail qui, cumulées, couvrent tout ou partie du référentiel professionnel du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé. A titre indicatif, il vous est proposé dans ce livret 2 de décrire 4 situations de travail.

Un principe simple et efficace peut vous être suggéré :

- la première situation de travail (pages 18 et 19) pourra correspondre à la fonction 1 du référentiel professionnel (établissement d'une relation, diagnostic éducatif) ;
- la deuxième situation de travail (pages 20 et 21) pourra correspondre à la fonction 2 du référentiel professionnel (accompagnement éducatif de la personne ou du groupe) ;
- la troisième situation de travail (pages 22 et 23) pourra correspondre à la fonction 3 du référentiel professionnel (conception et conduite d'une action socio-éducative au sein d'une équipe) ;
- la quatrième situation de travail (pages 24 et 25) pourra correspondre à la fonction 4 du référentiel professionnel (construction d'un cadre d'analyse et d'une expertise des pratiques éducatives).

A titre indicatif, un espace de 2 pages vous est proposé pour décrire chaque situation retenue. Vous pouvez utiliser davantage de pages si nécessaire.

Des indications sur la forme que peut prendre votre récit, pour chacune des 4 fonctions, vous sont proposées en annexe.

Votre récit pourra également faire référence, à chaque fois que vous le jugerez utile, à des éléments de preuve, ou documents, que vous produirez en

annexe et que vous classerez en ayant le souci de montrer, dans le tableau de synthèse qui figure à la page 43 de votre livret 2, à quelle(s) fonction(s) cet élément renvoie.

Un même document pourra, le cas échéant, être référé à plusieurs fonctions.

Pour vous aider dans le choix de ces documents, il vous est proposé de limiter à 2 ou 3 le nombre de documents fournis par situation décrite, donc par fonction visée. Il s'agit d'une indication, non d'une exigence. Plus que le nombre, c'est la diversité et la pertinence de ces documents qui importe.

Deux principaux critères pourront vous guider dans vos choix :

- vous les avez conçus dans le cadre de votre action ou avez pleinement contribué à leur réalisation (comptes-rendus, ...)
- ils témoignent, directement ou indirectement, de votre activité (articles de presse locale, ...).

Si vous le jugez utile et si cela vous est possible, vous pourrez faire attester ces documents par qui de droit.

Pour chaque fonction, une liste non exhaustive de documents vous est proposée en annexe, susceptible d'orienter votre sélection.

#### 4.3. Analyse globale de cette expérience (pages 26 à 29)

Cette partie est organisée en 6 thèmes :

- 4.3.1. Principes d'action et objectifs ;
- 4.3.2. Sources d'information et de documentation ;
- 4.3.3. Participation au fonctionnement collectif de la structure ;
- 4.3.4. Degré d'autonomie et d'initiative ;
- 4.3.5. Evaluation de votre intervention ;
- 4.3.6. Compétences mises en oeuvre.

Pour chaque thème, une consigne vous est proposée, afin d'orienter votre récit.

Il s'agira pour vous de rester centré sur l'expérience principale que vous avez choisie de décrire, en apportant au jury une information complémentaire à celle déjà fournie dans les pages précédentes (pages 9 à 25).

En effet, cette analyse globale devra permettre au jury de comprendre comment cette expérience vous a permis de mobiliser, d'acquérir et/ou d'actualiser vos compétences professionnelles.

#### 5. Décrire dans le livret 2 une expérience n° 2 (page 30 à 35)

Ce chapitre (expérience n° 2) de votre livret 2 n'est bien sûr pas obligatoire. Il suppose en effet que vous ayez effectivement eu une expérience autre que celle décrite précédemment en lien avec le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

Si tel est le cas, cette expérience pourra avoir été exercée préalablement à l'emploi (ou à la fonction bénévole) évoqué dans les pages 9 à 29 du livret 2, ou être exercée parallèlement.

Si vous n'exercez plus l'emploi (ou la fonction bénévole) évoqué dans les pages 9 à 29, cette expérience n° 2 pourra, bien sûr, être postérieure à celui-ci.

Pour mémoire, cette expérience doit compléter l'expérience principale décrite en apportant une information nouvelle au jury.

Plus précisément, elle devra, dans la mesure du possible, vous permettre :

- de couvrir tout ou partie d'une fonction, que votre expérience principale n'aurait pas mise en lumière ;
- de mettre en évidence une intervention auprès d'un public différent de celui auquel vous faites référence dans l'expérience préalablement décrite, qu'il s'agisse des caractéristiques de ce public, ou des problématiques traitées.

Outre une présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole dont il est question et une présentation succincte du cadre de votre intervention, il vous est proposé de décrire 2 situations de travail significatives. Vous veillerez à mentionner, parmi les 4 fonctions du référentiel professionnel, celles auxquelles ces situations renvoient.

Votre récit pourra s'appuyer sur les conseils proposés précédemment pour l'expérience principale.

#### 6. Et, éventuellement, une expérience n° 3 (page 36 à 41)

Les indications fournies pour l'expérience n° 2 s'appliquent également à cette éventuelle expérience n° 3.

#### 7. Renseigner, pour conclure, le tableau de synthèse des documents annexés à votre livret 2 (page 43)

La rédaction de votre livret 2 peut être manuscrite.

Toutefois, si vous choisissez d'utiliser l'outil informatique, vous veillerez à vous rapprocher de la mise en page proposée dans le livret original afin d'en faciliter l'appropriation par le jury.

Quelle que soit la forme choisie, nous vous invitons à respecter les consignes suivantes :

- insistez sur votre implication personnelle (vous pouvez vous aider d'une rédaction à la première personne du singulier) ;
- mettez en avant votre contribution personnelle dans le cadre d'activités menées collectivement ;
- utilisez de préférence le présent de narration : je réalise, plutôt que j'ai réalisé ;
- décrivez votre activité dans le détail, de manière la plus précise possible ;
- choisissez, à chaque fois que la situation s'y prête, un mode de description chronologique, du début à la fin de l'activité, sans oublier l'évaluation ;
- évitez absolument les fiches d'activités ou de projets anonymes (sur lesquels vous ne figurez pas), les listes de tâches ;
- enfin, il est indispensable de préserver l'anonymat des usagers ainsi que des personnes avec lesquelles vous travaillez ou avez travaillé.

#### ANNEXE

FORME QUE PEUT PRENDRE VOTRE RÉCIT ET LISTE NON EXHAUSTIVE DE DOCUMENTS ASSOCIÉS, POUR CHAQUE FONCTION

##### Fonction 1 : établissement d'une relation, diagnostic éducatif

*Forme possible de votre récit*

Vous devrez décrire et analyser vos pratiques relatives :

- à l'établissement d'une relation avec des personnes ou des groupes ;
- aux modalités d'élaboration de diagnostics éducatifs.

Deux cas significatifs de personnes (ou de groupes) avec lesquels vous avez été amené à travailler pourront servir de fil conducteur à votre récit et à vos analyses.

Sur cette base, vous pourrez décrire les caractéristiques des diagnostics éducatifs que vous avez établis ou contribué à établir et leurs conséquences sur l'élaboration de projets éducatifs. De même, vous pourrez mettre en avant leurs conséquences sur votre action personnelle auprès des personnes ou des groupes concernés.

Le cas échéant, vous pourrez préciser :

- les supports d'information consultés,
- les personnes interrogées (collègues, partenaires,...) ;
- les personnes rencontrées (environnement de la personne ou du groupe).

Vous pourrez également exposer comment vous avez procédé pour établir une première relation avec ces personnes ou ces groupes.

*Proposition de documents susceptibles d'être annexés  
à votre Livret 2*

Des comptes-rendus (ou documents préparatoires) de réunions ou de visites rédigés par vous-même à destination :

- de votre hiérarchie ;
- de la personne ou du groupe ;
- de vos collègues ;
- d'experts, de personnes appartenant à l'environnement de la personne ou du groupe.

Des messages ou écrits pour alerter ou signaler une difficulté particulière.

Des comptes-rendus de situation ou d'observation (cahier de liaison).

Des grilles d'observation utilisées.

Des grilles de relevés d'observation sur la personne (ou le groupe) et son environnement.

Des rapports ou synthèses sur la recherche de stages dans le cas de personnes en insertion.

Rédaction d'articles dans un journal d'établissement en lien avec le travail éducatif.

La préfiguration d'un projet lié à une situation particulière.

**Fonction 2 : accompagnement éducatif  
de la personne ou du groupe**  
*Forme possible de votre récit*

Vous décrierez et analyserez vos pratiques en matière d'accompagnement éducatif d'une personne ou d'un groupe.

Pour cela, vous pourrez prendre appui sur une situation, ou un cas, qui vous paraît rendre compte de la façon dont vous avez assuré la mobilisation des ressources d'une personne ou d'un groupe.

Vous pourrez, sur cette base et de manière synthétique :

- expliquer si l'environnement a été facilitant par rapport au projet ou si, au contraire, il a constitué un frein ;
- exposer comment vous avez pu discerner les potentialités de l'environnement et la façon dont vous les avez éventuellement transformées en ressources ;
- décrire éventuellement un mode de mobilisation et de coopération bénéfiques à l'accompagnement de la personne (ou du groupe) dont vous vous êtes occupé.

Vous pourrez décrire votre intervention sous les angles éthique, déontologique et psychologique.

Vous pourrez situer les différents plans (affectif, intellectuel, relationnel, ...) sur lesquels vous effectuez votre accompagnement et la façon dont vous faites varier, ou exploitez, les types de situation dans lesquelles se situe la personne ou le groupe.

Vous pourrez montrer les effets réciproques de votre réflexion sur votre action et mettre en évidence les rapports entre votre activité effective, le but que vous poursuivez et les moyens que vous mettez en oeuvre.

Vous pourrez montrer comment, en fonction des contextes, vous adaptez le sens de votre message et les repères que vous cherchez à acquérir, ainsi que votre mode de communication.

*Proposition de documents susceptibles d'être annexés  
à votre Livret 2*

Comptes-rendus d'activités et d'entretien.

Documents indiquant des résultats obtenus auprès de personnes ou de groupes.

Etudes de terrain.

Extraits du « journal de bord » utilisé dans une institution.

Rapports rédigés par vos soins.

Descriptif de situations problèmes.

Notes de lecture.

Relevés d'observations ou prises de notes en réunion sur ce thème.

Rapports effectués à partir des outils (histoire de vie, ...) utilisés.

**Fonction 3 : conception et conduite d'une action socio-éducative au sein d'une équipe**  
*Forme possible de votre récit*

Vous décrierez et analyserez votre contribution à la conception et la conduite d'une action socio-éducative au sein d'une équipe.

Pour cela, vous pourrez vous appuyer sur deux projets, de nature différente, à la conception desquels vous avez contribué et préciserez le champ de votre propre contribution.

Dans la mesure du possible, vous pourrez :

- faire ressortir les variations et l'évolution de votre participation ;
- décrire vos interventions pour réguler ou résoudre des conflits et problèmes ;
- expliquer dans quelles situations et comment vous avez été amené à jouer le rôle référent de la personne ou du groupe ;
- présenter votre contribution à l'organisation logistique et financière d'une activité collective socio-éducative ;
- présenter les bilans de ces projets ou activités.

*Proposition de documents susceptibles d'être annexés  
à votre Livret 2*

Dossier descriptif de projet socio-éducatif.

Dossier de présentation d'une activité organisée dans le cadre d'un projet incluant des éléments de logistique et de gestion.  
Courriers, comptes-rendus et notes préparatoires à des partenariats ou accords de collaboration.  
Dossier de suivi de projet.  
Comptes-rendus de réunion de suivi de projet ou de synthèse.  
Comptes-rendus de réunion de médiation (conseil de la vie sociale, conseil d'établissement).  
Bilans rédigés pour différents interlocuteurs.

#### **Fonction 4 : construction d'un cadre d'analyse et d'une expertise des pratiques éducatives et sociales**

*Forme possible de votre récit*

Vous décrirez et analyserez la façon dont vous concurrez à la construction d'un cadre d'analyse ou au développement d'une expertise des pratiques éducatives et sociales.

Vous pourrez, par exemple :

- préciser, dans cet objectif, quelles sont vos relations avec d'autres professionnels ;
- présenter des sources, supports et circuits d'information (formels et informels) qui vous sont utiles ainsi que les modes de communication que vous privilégiez avec vos collègues ;
- identifier les retombées du travail pluri-professionnel sur votre pratique et sur celles des autres professionnels ;
- décrire différents vecteurs utilisés pour réactualiser ou faire progresser vos connaissances techniques et théoriques liées à votre métier ;
- préciser les thèmes ou décrire les sujets sur lesquels vous avez plus particulièrement travaillé et mettre en évidence ce que vous estimez être votre propre démarche de recherche ;
- expliquer comment vous procédez pour garder mémoire de votre expérience, faire évoluer votre façon d'agir ou contribuer aux évolutions de votre équipe.

*Proposition de documents susceptibles d'être annexés  
à votre Livret 2*

Descriptifs d'organisation.

Présentation des relations d'un usager avec les différents professionnels d'une institution ou d'un service.

Support de communication réalisés par vos soins ou à la conception desquels vous avez contribué.

Présence dans des comités de lecture.

Présence dans des conférences.

Participation à des expérimentations.

Rédaction d'articles dans des journaux de l'institution.

Rapports d'expérience.

Synthèse rédigée sur les principaux points du métier tel que vous le vivez.

#### ANNEXE IV DIPLOME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ Validation des acquis de l'expérience

Rectorat de :

Nom du candidat :

Date de l'entretien :

#### **RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Attribution du diplôme :      Oui      Non  
Si non :

#### Domaine de compétences 1 *Accompagnement social et éducatif spécialisé*

Validation :      Oui      Non

#### Domaines de compétences 2 *Conception et conduite de projet éducatif spécialisé*

Validation :      Oui      Non

#### Domaine de compétences 3 *Communication professionnelle*

Validation :      Oui      Non

#### Domaine de compétences 4 *Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles*

Validation :      Oui      Non

Dispense des conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté du 20 juin 2007

Oui      Non  
A , le

# LIVRET DE FORMATION DIPLÔME D'ÉTAT DE MONITEUR ÉDUCATEUR

**Ministère chargé des affaires sociales**

Etablissement de formation

Nom du candidat :

Prénoms du candidat :

## LIVRET DE FORMATION

*Diplôme d'Etat de moniteur-éducateur*

Le présent livret comprend :

- I. - Présentation de la formation.
- II. - Identité du candidat.
- III. - Informations complémentaires relatives au parcours de formation du candidat.
- VI. - Récapitulatif des notes obtenues en cours de formation.
- V. - Evaluation du parcours de formation.

Ce document est destiné au président du jury d'examen sous couvert du directeur de l'établissement de formation préparant au « diplôme d'Etat de moniteur-éducateur ».

La formation au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur est prévue par les textes suivants :

- décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 instituant le diplôme d'Etat de moniteur-éducateur ;
- arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur.

### I. - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Etablissement de formation :

Nom et prénom du candidat :

La profession (extraits) :

Le moniteur-éducateur (ME) est un travailleur social. Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Le moniteur-éducateur travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle en lien avec d'autres acteurs : sociaux, médico-sociaux, économiques...

Le moniteur-éducateur intervient principalement, mais sans exclusive, dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

Les domaines de compétence du ME se déclinent suivant quatre axes :

- l'accompagnement social et éducatif spécialisé ;
- la participation à l'élaboration et à la conduite de projet éducatif spécialisé ;
- le travail en équipe pluriprofessionnelle ;
- l'implication dans les dynamiques institutionnelles.

#### A. - Organisation de la formation

La formation préparatoire au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur est dispensée en 950 heures de formation et 7 mois (980 heures) de stage.

Elle repose sur :

- un programme structuré autour de domaines de formation construits à partir des domaines de compétences ;
- une complémentarité poussée entre des enseignements théoriques et des stages, dans le cadre d'une pédagogie d'alternance indispensable dans une formation à visée professionnelle.

Orientations générales de la formation théorique :

L'architecture de la formation s'inscrit dans un cadre général d'harmonisation des principaux cursus de formation en travail social qui permet de favoriser la mobilité professionnelle par l'instauration de passerelles et d'allègements de formation réciproques entre les différents diplômes ;

Elle articule des domaines de formation liés aux finalités professionnelles.

Orientations générales de la formation terrain :

Les stages réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Ils contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier. En conséquence, le moniteur-éducateur en formation doit être mis en situation préprofessionnelle pendant les stages.

<b>FORMATION THÉORIQUE (950 heures)</b>	<b>FORMATION PRATIQUE (1) (7 mois)</b>
Domaine de formation 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé ; 400 heures.	7 mois de stage répartis en 2 ou 3 stages d'une durée minimum de deux mois
Domaine de formation 2 : Participation à l'élaboration et à la conduite de projet éducatif spécialisé ; 300 heures.	
Domaine de formation 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle ; 125 heures.	
Domaine de formation 4 : Dynamiques institutionnelles ; 125 heures.	

II. - IDENTITÉ DU CANDIDAT  
(photo du candidat)

Nom du candidat :  
(nom de jeune fille suivi du nom d'épouse le cas échéant).  
Prénoms :  
Né(e) le : à :  
Pays :  
Adresse professionnelle (le cas échéant) :  
Code postal : Ville :  
Diplômes ou niveau scolaire :  
Diplômes universitaires ou professionnels :  
Activités antérieures et leur durée :  
Le candidat est présenté au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur par l'école ou l'établissement de formation de :  
Modalités de préparation à l'examen du diplôme d'Etat de moniteur-éducateur :  
Voie directe  
Situation d'emploi  
Apprentissage  
Date d'entrée en formation :  
Cachet de l'établissement de formation Signature du directeur

III. - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU PARCOURS DU CANDIDAT

Établissement de formation : Nom et prénom du candidat :

Validation des acquis antérieurs et de l'expérience

Validation sur titre :  
Titre :  
Date d'obtention du titre :  
Nature de l'allègement de formation :  
Nature des dispenses de certification :  
Validation des acquis de l'expérience :  
Domaine(s) de compétences validé(s) :  
Date d'obtention :  
Je soussigné(e) en qualité de directeur du établissement de formation certifie que  
Bénéficie des validations et/ou allègements référencés ci-dessus.  
(Joindre la photocopie du titre ou de la décision du jury de VAE)  
Cachet de l'établissement de formation Signature du directeur

IV. - RÉCAPITULATIF DES NOTES CONCOURRANT À LA CERTIFICATION OBTENUES EN COURS DE FORMATION

Établissement de formation : Nom et prénom du candidat :

Domaine de certification 1 (Évaluation en cours de formation)

Note attribuée le  
Date, cachet et signature de l'établissement de formation  
/20

Domaine de certification 3 (Évaluation en cours de formation)

Note attribuée le  
Date, cachet et signature de l'établissement de formation  
/20

Domaine de certification 4 (Évaluation en cours de formation)

Note attribuée le  
Date, cachet et signature de l'établissement de formation  
/20

V. - ÉVALUATION DU PARCOURS DE FORMATION

**Stage n° 1**

ATTENDUS DE L'ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Cachet et signature de l'établissement de formation

Présentation du stage

Dénomination et adresse du lieu de stage :  
Type de structure :  
Avec hébergement : Oui Non  
Date du stage : du au  
Nom et qualité du référent professionnel :  
Caractéristiques du lieu de stage :  
Conditions de déroulement du stage. Tâches et responsabilités assumées par le stagiaire :  
Cachet et signature du lieu de stage :

Évaluation du stage par le candidat

Projet initial :  
Évaluation :  
Nom et signature du stagiaire

Évaluation du stage par le site de stage

Évaluation générale :  
Cachet et signature du responsable du lieu de stage : Signature du référent professionnel du stagiaire :

**Stage n° 2**

Nom et prénom du stagiaire :

ATTENDUS DE L'ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Cachet et signature de l'établissement de formation

Présentation du stage

Dénomination et adresse du lieu de stage :  
Type de structure :  
Avec hébergement : Oui Non  
Dates du stage : du au  
Nom et qualité du référent professionnel :  
Caractéristiques du lieu de stage :  
Conditions de déroulement du stage. Tâches et responsabilités assumées par le stagiaire :  
Cachet et signature du lieu de stage

Evaluation du stage par le candidat

Projet initial :  
Evaluation :  
*Nom et signature du stagiaire*

Evaluation du stage par le site de stage

Evaluation générale :  
*Cachet et signature du responsable du lieu de stage Signature du référent professionnel du stagiaire*

**Stage n° 2**

ATTENDUS DE L'ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Présentation du stage

Dénomination et adresse du lieu de stage :  
Type de structure :  
Avec hébergement : Oui Non  
Dates du stage : du au  
Nom et qualité du référent professionnel :  
Caractéristiques du lieu de stage :  
Conditions de déroulement du stage. Tâches et responsabilités assumées par le stagiaire :  
Cachet et signature du lieu de stage

Evaluation du stage par le candidat

Projet initial :  
Evaluation :  
Evaluation du stage par le site de stage  
Evaluation générale :

**Stage n° 3**

Nom et prénom du stagiaire :



## ATTENDUS DE L'ETABLISSEMENT DE FORMATION

Cachet et signature de l'établissement de formation :

Présentation du stage

Dénomination et adresse du lieu de stage :

Type de structure :

Avec hébergement : Oui Non

Dates du stage : du au

Nom et qualité du référent professionnel :

Caractéristiques du lieu de stage :

Conditions de déroulement du stage. Tâches et responsabilités assumées par le stagiaire :

Cachet et signature du lieu de stage

Evaluation du stage par le candidat

Projet initial :

Evaluation :

Nom et signature du stagiaire

Evaluation du stage par le site de stage

Evaluation générale :

Compte rendu de la visite de stage effectuée par le formateur de l'établissement de formation

Evaluation générale du parcours de formation par l'établissement de formation

Nom, qualité et signature du responsable de l'évaluation Cachet de l'établissement de formation

Evaluation générale du parcours de formation par le stagiaire

Signature du stagiaire :

### Evaluation de l'accompagnement social et éducatif spécialisé - Grille pour l'évaluation prévue au DC1

Compétences	Indicateurs de compétences
Animer la vie quotidienne au sein de l'établissement ou du service	<ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir utiliser les actes de la vie quotidienne et de la vie collective comme support des apprentissages ;</li> <li>- savoir repérer, apprécier en équipe les indices inquiétants concernant la santé ou la mise en danger des personnes confiées ;                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir prévenir et repérer les situations de maltraitance ;</li> </ul> </li> <li>- savoir inscrire la vie quotidienne de l'individu ou du groupe dans une dimension citoyenne ;                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir utiliser les techniques de gestion des conflits (liste non exhaustive).</li> </ul> </li> </ul>
Commentaires du référent :	
Concevoir et mener des activités de groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir inventer et organiser des activités dans une visée socio-éducatives ;</li> <li>- savoir analyser les besoins des personnes et contraintes des activités ;</li> <li>- savoir élaborer, gérer et rendre compte du budget des activités menées ;                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir respecter le cadre juridique des activités ;</li> <li>- (liste non exhaustive).</li> </ul> </li> </ul>
Commentaires du référent :	

Cette épreuve du DC1 renvoie principalement aux fonctions et aux activités repérées, à savoir : l'animation et l'organisation de la vie quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration. Elle prend également en compte les capacités du candidat à oeuvrer au développement des potentialités et à la compensation des difficultés des personnes dont il a la charge ainsi qu'à interroger et réajuster ses pratiques.

Noms, qualités et signatures

du référent professionnel :

Cachet du lieu de stage

et signature :

### Evaluation du travail en équipe pluri-professionnelle - Grille pour l'évaluation prévue au DC3

Compétences	Indicateurs de compétences
S'inscrire dans un travail d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir coopérer avec d'autres professionnels de son service, solliciter leur avis, leurs connaissances, leurs compétences ;</li> <li>- savoir transmettre ses propres observations ;</li> <li>- savoir confronter ses observations.</li> </ul>
Commentaires du référent :	

Ces compétences s'exercent principalement dans le cadre des activités suivantes décrites dans le référentiel professionnel :  
Tient compte du projet et des missions institutionnelles.

Identifie les différents acteurs et instances.  
Repère les statuts et les fonctions.  
Communique ses observations.  
Rend compte de sa pratique et produit des écrits professionnels.  
Noms, qualités et signatures

du référent professionnel :

Cachet du lieu de stage

et signature :

## ANNEXE VI

### LIVRET 2 DE DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE POUR LE DIPLÔME D'ÉTAT DE MONITEUR ÉDUCATEUR

#### **Demande de validation des acquis de l'expérience diplôme d'État de moniteur éducateur**

Livret de présentation des acquis de l'expérience

(livret 2)

Ce livret est construit afin de permettre à un jury, qui en fera lecture et analyse, d'identifier les connaissances, aptitudes et compétences que vous avez acquises dans votre expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole.

Pour vous aider dans la constitution de votre livret 2 :

- lisez attentivement la notice d'accompagnement ;
- examinez attentivement le référentiel professionnel du diplôme d'État de moniteur-éducateur.

Ils constituent pour vous 2 documents de travail indispensables afin de faire aboutir votre demande avec les meilleures chances de réussite.

#### **Votre identité**

##### **Vous-même**

Madame : Monsieur :

(votre nom de naissance)

Votre nom d'usage ou marital :

Vos prénoms :

Votre date de naissance :

##### **Votre adresse**

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. domicile : Autre (travail, portable) :

Adresse professionnelle (facultative) :

Code postal : Commune :

#### **Cadre réservé à l'administration**

**Date de la décision de recevabilité :**

**N° de dossier :**

**Date de réception du livret 2 :**

#### SOMMAIRE

Attestation sur l'honneur

- 1. Vos motivations**
- 2. Vos expériences, salariées, non salariées, ou bénévoles**
  - 2.1. Votre parcours professionnel*
  - 2.2. Vos activités bénévoles*
- 3. Votre parcours de formation**
- 4. Description du contexte de vos expériences (trois maximum)**
- 5. Description de votre expérience et de vos acquis professionnels**
  - 4.1. Situations en rapport avec le domaine de compétence 1*
  - 4.2. Situations en rapport avec le domaine de compétence 2*
  - 4.3. Situations en rapport avec le domaine de compétence 3*
  - 4.4. Situations en rapport avec le domaine de compétence 4*
- 6. Tableau de synthèse des documents annexés**

#### **Attestation sur l'honneur**

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des informations figurant dans le présent livret.

Fait à

le

Signature

#### **1. Vos motivations**

Expliquez les raisons de votre démarche et de votre choix de diplôme par rapport à votre projet professionnel ou personnel.

#### **Tableau de dispenses des unités de formation du DE ME**

<b>DIPLÔMES DÉTENUS par le candidat DOMAINES de formation</b>	<b>DIPLÔME D'ETAT de technicien de l'intervention sociale et familiale</b>	<b>BACCALAURÉAT professionnel services de proximité et vie locale</b>	<b>BACCALAURÉAT professionnel services en milieu rural</b>	<b>BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale</b>
DF 1 : accompagnement social et éducatif spécialisé				
DF 2 : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé	Dispense			
DF 3 : travail en équipe pluri-professionnelle		Dispense*	Dispense	Dispense
DF 4 : implications dans les dynamiques institutionnelles	Dispense			
* Uniquement pour les candidats ayant préparé les secteurs d'activités « activités de soutien et d'aide à l'intégration » et « activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté »				

La dispense d'une unité de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant.

#### 4. Description du contexte de vos expériences

Décrivez pour chacune des expériences dont vous tirerez des situations que vous évoquerez dans la partie suivante le contexte de votre intervention :

- objectifs généraux du service de l'établissement, ou de l'action menée ;
- le public concerné par l'action ;
- l'organisation générale.

Expérience 1 :

Expérience 2 :

Expérience 3 :

#### 5. Description de votre expérience et de vos acquis professionnels

##### 5.1. Situations en rapport avec le domaine de compétence 1 du DE ME

Domaine de compétences 1 du DE ME : accompagnement social et éducatif spécialisé

Compétences attendues :

- instaurer une relation ;
- aider à la construction de l'identité et au développement des capacités ;
- assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique ;
- animer la vie quotidienne de l'établissement ou du service ;
- concevoir et mener des activités de groupe.

Décrivez les actions collectives (actions menées auprès de groupes de personnes) que vous avez été amené à élaborer ou à mettre en oeuvre ? Sur quel(s) thème(s) spécifique(s), dans quel cadre et avec quels objectifs ? Comment avez-vous procédé ?

A partir d'une situation donnée, décrivez votre manière de procéder pour développer les capacités des personnes accompagnées. Décrivez une situation où vous avez constaté que des personnes accompagnées s'étaient appropriées les savoir-faire que vous aviez souhaité leur transmettre et une situation où cette transmission des savoirs ne s'est pas effectuée. Analysez les raisons pouvant expliquer cette différence de résultat.

##### 5.2. Situations en rapport avec le domaine de compétence 2 du DE ME

Domaine de compétences 2 du DE ME : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

Compétences attendues :

- observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives ;
- participer à la mise en oeuvre d'un projet éducatif.

Dans votre expérience, choisissez deux situations où vous avez eu à contribuer à l'élaboration d'un projet éducatif.

Pour chacune des situations que vous présentez, vous décrivez :

1. Comment vous avez évalué la situation et les besoins de la personne et élaboré des propositions à partir de l'évaluation de votre action.
2. De quelle manière vous avez mis en oeuvre votre accompagnement dans le cadre du projet éducatif en prenant en compte la personne aidée au sein de son environnement interne et externe à l'institution.

Situation n° 1 :

Situation n° 2 :

##### 5.3. Situations en rapport avec le domaine de compétence 3 du DE ME

Domaine de compétences 3 du DE ME : travail en équipe pluri-professionnelle.

Compétences attendues :

- s'inscrire dans un travail d'équipe ;
- élaborer, gérer et transmettre de l'information.

Décrivez une situation où vous avez adapté votre communication pour vous faire comprendre de la personne accompagnée. Décrivez une situation où vous avez adapté votre communication face à un interlocuteur institutionnel inhabituel (juge pour enfant, etc.).

Décrivez une situation pour laquelle vous avez été à l'initiative d'une réflexion collective au sein d'une équipe pluri-professionnelle. Précisez les raisons qui vous ont incité à proposer cette réflexion commune. Expliquez l'aboutissement de votre démarche.

Décrivez votre manière de procéder lorsque la situation nécessite d'être reprise par d'autres professionnels et les raisons qui vous poussent à estimer que la situation doit être reprise par d'autres professionnels.

Décrivez la manière dont vous prenez en compte et vous transmettez les informations qui vous parviennent de votre structure, de la personne aidée ou de son environnement. Précisez les outils de communication que vous avez utilisés.

#### 5.4. Situations en rapport avec le domaine de compétence 4 du DE ME

Domaine de compétences 4 du DE ME : implication dans les dynamiques institutionnelles

Compétences attendues :

- établir une relation professionnelle avec les partenaires ;
- situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet ;
- veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques.

Parmi les contextes des expériences exposés dans la partie 4, choisissez en un et décrivez votre place dans la structure. Décrivez la manière dont vous avez participé à la vie, aux projets et aux missions de cette structure.

Décrivez une ou des situations où vous avez été amené à solliciter l'intervention d'autres acteurs ou à être sollicité par eux, à travailler en partenariat avec d'autres acteurs ? Décrivez votre rôle et celui de votre structure dans cette action de liaison.

#### 6. Tableau de synthèse des documents annexes

N°	PAGE DE RÉFÉRENCE (1)	NATURE DU DOCUMENT
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
...		
...		
...		
...		

(1) Indiquez le numéro (ou les numéros) de page du présent livret à laquelle ce document se réfère.

ANNEXE VII  
NOTICE D'ACCOMPAGNEMENT  
**Demande de validation des acquis de l'expérience  
pour le diplôme d'État de moniteur-éducateur**  
DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS  
DE L'EXPERIENCE  
*Diplôme d'Etat de moniteur-éducateur*  
Notice d'accompagnement

Cette notice a pour objectif principal de vous aider à remplir votre livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2).

Elle est constituée de deux principales parties :

- 1. Un ensemble d'informations générales relatives aux moniteurs éducateurs et à la validation des acquis de l'expérience ;
- 2. Un guide pratique pour renseigner votre livret de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2).

Vous pouvez parallèlement, et de manière facultative, bénéficier d'un accompagnement afin de vous aider dans votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

#### SOMMAIRE

##### 1. Informations générales

- 1.1. *Le moniteur-éducateur*
- 1.2. *L'accès au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur par la validation des acquis de l'expérience*
- 1.3. *Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience ?*
- 1.4. *Quelles sont les principales étapes d'une démarche de validation des acquis de l'expérience ?*
- 1.5. *Quels en sont les principaux supports ?*
- 1.6. *Quelle exploitation fera le jury de votre livret 2 ?*

##### 2. Guide pratique pour renseigner votre livret 2

- 2.1. *Première étape : appropriation du livret 2 et du référentiel professionnel*
- 2.2. *Deuxième étape : première analyse de votre expérience*
- 2.3. *Troisième étape : constitution de votre livret 2*

##### 1. Informations générales

###### 1.1. *Le moniteur-éducateur*

Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur-éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes...). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en oeuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Le moniteur-éducateur intervient dans des contextes différents :

Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.

Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion. Par son accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le moniteur-éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes.

Les moniteurs éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusive dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

## 1.2. *L'accès au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur par la validation des acquis de l'expérience*

Le diplôme d'Etat de moniteur-éducateur est accessible par la validation des acquis de l'expérience.

Un référentiel professionnel du moniteur-éducateur est annexé à la réglementation générale du diplôme.

Il constitue pour vous un document de travail indispensable pour vous aider dans la constitution de votre dossier de demande de validation des acquis de l'expérience, notamment dans le choix des expériences et situations à décrire.

Il rend compte des principales fonctions que doivent être en capacité d'exercer les titulaires du diplôme d'Etat :

- fonction 1 : exercice d'une relation éducative au sein d'un espace collectif ;
- fonction 2 : animation et organisation de la vie quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration ;
- fonction 3 : participation au dispositif institutionnel.

Les compétences requises pour exercer ces fonctions sont déclinées en 4 domaines de compétences dont la maîtrise est exigée pour une pratique efficace comme moniteur-éducateur.

### Domaine de compétences 1 : accompagnement social et éducatif spécialisé

- instaurer une relation ;
- aider à la construction de l'identité et au développement des capacités ;
- assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique ;
- animer la vie quotidienne au sein de l'établissement ou du service ;
- concevoir et mener des activités de groupe.

### Domaine de compétences 2 : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

- observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives ;
- participer à la mise en oeuvre d'un projet éducatif.

### Domaine de compétences 3 : travail en équipe pluriprofessionnelle

- s'inscrire dans un travail d'équipe ;
- élaborer, gérer et transmettre de l'information.

### Domaine de compétences 4 : implication dans les dynamiques institutionnelles

- établir une relation professionnelle avec les partenaires ;
- situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet ;
- veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques.

C'est au regard de ces domaines de compétences que le jury procédera à la validation des acquis de l'expérience.

## 1.3. *Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience ?*

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est définie dans la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et ses décrets d'application :

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...) enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles (...).

« Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre. La durée minimale d'activité requise ne peut être inférieure à trois ans.

« La validation est effectuée par un jury (...) qui peut attribuer la totalité du titre ou diplôme. A défaut, il se prononce (...) sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

« Le jury se prononce au vu d'un dossier constitué par le candidat, à l'issue d'un entretien (...).

## 1.4. *Quelles sont les principales étapes d'une démarche de validation des acquis de l'expérience ?*

### 1.5. *Quels en sont les principaux supports ?*

Deux livrets constituent les supports principaux de votre demande de validation des acquis de l'expérience.

Le livret 1, qui a pour objectif d'étudier la recevabilité de votre demande en regard des exigences réglementaires.

En effet, pour que votre demande de VAE en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de moniteur éducateur soit déclarée recevable par les services du rectorat, vous devez justifier de l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme. La durée totale d'activité cumulée est de trois ans.

Le livret 2, qui a pour objectif d'analyser votre expérience en regard des exigences du diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

Vous serez, sur la base de ce livret 2, convié à un entretien avec le jury. Cet entretien vous donnera notamment la possibilité d'approfondir des aspects de votre expérience qui n'auraient pas été suffisamment explicités dans votre écrit ou illustrés par des documents annexés.

### 1.6. *Quelle exploitation fera le jury de votre livret 2 ?*

Le jury procédera à un travail d'identification des compétences que vous maîtrisez à partir de l'exposé que vous aurez fait de votre expérience.

Votre livret 2 devra en conséquence fournir au jury une information suffisamment précise pour mettre votre expérience en regard du référentiel professionnel et pour procéder à un travail de repérage des compétences, aptitudes et connaissances que vous maîtrisez. Il sera également le support de votre entretien avec le jury.

## 2. **Guide pratique pour renseigner votre livret 2**

Nous vous proposons, pour renseigner efficacement votre livret 2, de suivre la démarche suivante.

### 2.1. *Première étape : appropriation du livret 2 et du référentiel professionnel*

Lisez attentivement ce livret 2, afin d'en maîtriser la structure.

Lisez attentivement le référentiel professionnel du diplôme d'Etat de moniteur éducateur, afin :

- de vous faire une représentation complète des fonctions et activités susceptibles d'être mises en oeuvre par un moniteur éducateur ;
- d'identifier les compétences nécessaires pour mener à bien ces fonctions.

### 2.2. *Deuxième étape : l'analyse de votre expérience*

Procédez à une première analyse de votre expérience dans sa globalité, afin de repérer les expériences les plus éclairantes dont vous rendrez compte dans votre livret 2.

Pour cela, nous vous suggérons la démarche qui suit.

Mettre à plat votre expérience

Lister les différents emplois (et fonctions bénévoles) que vous avez exercés jusqu'à ce jour, même s'ils n'ont pas de relations directes avec le diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

Identifier vos expériences ayant un lien direct avec le diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

Ce premier travail de mise à plat doit vous permettre d'identifier, par comparaison avec le référentiel professionnel, les expériences (emploi ou fonction bénévole) pertinente(s) en regard du diplôme.

### 2.3. *Troisième étape : constitution de votre livret 2*

Ce livret 2 comporte 5 chapitres.

#### 1. **Vos motivations (page 5)**

L'expression de vos motivations devra permettre au jury de comprendre les raisons de votre démarche et de votre choix pour ce diplôme, en les référant à votre projet professionnel ou personnel.

#### 2. **Vos expériences (pages 7 et 8)**

Il s'agira de fournir un aperçu de vos expériences, en distinguant, dans les tableaux proposés, votre parcours professionnel et les activités bénévoles éventuellement exercées.

#### 3. **Votre parcours de formation (page 9)**

Vous devrez également fournir au jury un aperçu des différentes formations que vous avez pu suivre, en mentionnant notamment le(s) diplôme(s) obtenu(s) et en fournissant les justificatifs nécessaires.

Certains diplômes vous permettent de bénéficier de la validation automatique de d'un ou plusieurs domaines de compétences. Un tableau (livret 2) énumère, pour chaque diplôme, la ou les validations accordées automatiquement. Seuls les diplômes énumérés ouvrent ce droit.

La rédaction de votre livret 2 peut être manuscrite.

Toutefois, si vous choisissez d'utiliser l'outil informatique, vous veillerez à vous rapprocher de la mise en page proposée dans le livret original afin d'en faciliter l'appropriation par le jury.

Quelle que soit la forme choisie, nous vous invitons à respecter les consignes suivantes :

- insistez sur votre implication personnelle (vous pouvez vous aider ;
- d'une rédaction à la première personne du singulier) ;
- mettez en avant votre contribution personnelle dans le cadre ;
- d'activités menées collectivement ;
- utilisez de préférence le temps présent : je réalise, plutôt que j'ai réalisé ;
- décrivez votre activité dans le détail, de manière la plus précise possible (en rajoutant, le cas échéant, des pages libres au livret) ;
- choisissez, à chaque fois que la situation s'y prête, un mode de description chronologique, du début à la fin de l'activité, sans oublier l'évaluation ;
- évitez absolument les fiches d'activités ou de projets anonymes, les listes de tâches.

*Attention* : si les pièces à joindre sont rédigées dans une langue autre que le français, vous devrez procéder à leur traduction par un traducteur assermenté avant l'envoi de votre demande.

ANNEXE VIII

[DIPLÔME D'ÉTAT DE MONITEUR-ÉDUCATEUR] [VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE]

Rectorat de :  
Nom du candidat :  
Date de l'entretien :

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Attribution du diplôme : Oui Non  
Si non :

**Domaine de compétences 1**

Accompagnement social et éducatif spécialisé

Validation : Oui Non

**Domaines de compétences 2**

Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

Validation : Oui Non

**Domaine de compétences 3**

Travail en équipe pluriprofessionnelle

Validation : Oui Non

**Domaine de compétences 4**

Implication dans les dynamiques institutionnelles

Validation : Oui Non  
A, le